

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 14 janvier 2015

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 45 000 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2018 sous la politique publique N – Culture, sport et loisirs (rubrique 02300000 5040).

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 45 000 000 F.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la réalisation de la Nouvelle Comédie, institution théâtrale genevoise d'envergure régionale et internationale sise au cœur du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, dont le maître d'ouvrage est la Ville de Genève. La Nouvelle Comédie comprendra deux scènes ainsi que divers espaces de travail et d'accueil du public.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2023.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

La Comédie de Genève, inaugurée en 1913 au boulevard des Philosophes, s'est forgée en un siècle d'activité une solide réputation et a contribué au rayonnement international de Genève. A la fois institution historique et scène de référence pour la création contemporaine, elle occupe aujourd'hui encore une place centrale dans le paysage théâtral de la région, au carrefour des différentes tendances, et ceci malgré une importante évolution de cette discipline artistique.

Un siècle après son inauguration, l'édifice qui abrite la scène phare de Genève n'est plus adapté à sa mission. La vétusté ainsi que l'inadéquation des installations ont inspiré, en 1987 déjà, la publication intitulée « Le rapport Langhoff : Projet pour le Théâtre de la Comédie », qui pointait les défauts de ce bâtiment et concluait à la nécessité d'un nouveau départ.

En l'absence de scène présentant les dimensions et les conditions techniques nécessaires, nombre de projets européens ne peuvent être accueillis à Genève, ce qui péjore globalement l'offre culturelle de notre canton. De surcroît, en raison d'une machinerie vétuste et difficile à manipuler, les conditions de sécurité au travail ne sont plus remplies dans la Comédie actuelle.

Au vu de l'impossibilité de mettre le bâtiment actuel aux normes d'un théâtre de l'envergure escomptée, ce dernier ne sera plus affecté aux arts de la scène. En effet, il a été jugé, après mûre réflexion et différentes études, plus avantageux et raisonnable de construire une Nouvelle Comédie.

2. La Nouvelle Comédie, un théâtre du XXI^e siècle pour Genève et sa région

Avec le projet de la Nouvelle Comédie, la Ville et le canton de Genève proposent de créer une institution théâtrale adaptée à la pluralité et à la richesse des arts de la scène d'aujourd'hui. Théâtre de créations et d'accueil, elle tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts et des métiers de la scène, et permettra de découvrir des spectacles locaux et internationaux marquants.

De par sa situation exceptionnelle au cœur du périmètre de la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives, la Nouvelle Comédie est reliée à la région franco-valdo-genevoise par un réseau de transports publics performant. Au centre d'une grande esplanade piétonne, bordée d'espaces verts, la Nouvelle Comédie est plus qu'un théâtre : un lieu de rencontre et de partage entre les diverses populations de la région, un espace de vie et de culture au quotidien, un vecteur puissant de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération.

Fortement soutenu et appelé de ses vœux par la profession réunie en association – l'Association pour la Nouvelle Comédie –, le projet propose l'intégration dans un bâtiment de deux salles de spectacle complémentaires et indépendantes, de lieux de résidence pour les compagnies, de salles de répétition, d'espaces d'accueil du public et de médiation, d'ateliers d'art et d'artisanat liés aux métiers des arts de la scène, d'un café-restaurant ouvert sur la cité et d'espaces pour l'administration et la diffusion. Cette « fabrique de théâtre » propose entre 250 et 300 événements artistiques et animations par année dans le domaine, pluridisciplinaire et diversifié, des arts de la scène.

La Nouvelle Comédie est vouée à devenir l'institution culturelle phare de Genève pour l'offre dramatique, par analogie au rôle communément admis pour le Grand Théâtre dans le domaine lyrique. Ce bâtiment rend ainsi hommage à la diversité culturelle de Genève et à sa dimension internationale.

Présentation du nouveau projet culturel : une fabrique pour les arts de la scène

Les missions de la Nouvelle Comédie, qui seront précisées dans le cahier des charges de la future institution, sont les suivantes :

a) Proposer des spectacles de qualité à tous les publics

La Nouvelle Comédie permet d'offrir à la population le meilleur de la création théâtrale, dans des conditions optimales et accessibles au plus grand nombre. Par sa programmation diversifiée et sa visibilité sur le plan international, elle se positionne comme le théâtre de référence pour Genève. Carrefour d'échanges entre les professionnels et les publics de tous horizons, elle anime durablement non seulement le nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives mais la ville toute entière.

b) Promouvoir la création genevoise et romande

En tant que scène phare pour le théâtre et pour les arts de la scène, l'institution est une vitrine d'excellence pour la création genevoise et romande. Elle agit en tant que pôle d'attraction et d'émulation pour les compagnies indépendantes, qui constituent la spécificité et la richesse de notre région. Par une véritable politique de création et de diffusion, la durée

de vie des spectacles est prolongée, d'où un meilleur amortissement des coûts de production. La présence d'artistes et de troupes sur une certaine période (résidences) favorise la recherche et l'expérimentation, plaçant l'institution à la pointe de l'innovation artistique, et permet de développer des programmes de médiation culturelle et d'éducation artistique sur le long terme.

c) Développer des coproductions nationales et internationales

La Nouvelle Comédie a pour vocation de devenir une scène de référence européenne. Ses scènes disposent – une première à Genève – de dimensions et qualités techniques aptes à accueillir les créations présentées dans les festivals et les grandes institutions nationales et internationales. La population genevoise peut ainsi avoir accès aux spectacles marquants et aux créations les plus actuelles. La Nouvelle Comédie permet également de coproduire des spectacles en collaboration avec les scènes européennes et de faire ainsi rayonner les artistes genevois au-delà de nos frontières. Tout ceci contribue à assurer un positionnement fort de l'institution sur le plan international, une visibilité dont les retombées se font sentir au-delà du champ culturel.

d) Valoriser les métiers liés aux arts de la scène

La Nouvelle Comédie accorde une place importante aux différents métiers liés aux arts de la scène : scénographie, décors, perruques, peinture, costumes, maquillage, lumière, son, qui sont autant d'éléments indispensables à la magie du théâtre.

Il s'agit tout à la fois d'être à la pointe de techniques en constante évolution, grâce notamment aux nouvelles technologies, et de se placer dans une optique de transmission des pratiques.

La Nouvelle Comédie est un lieu de formation aux métiers d'art et d'artisanat par le biais des stages et des places d'apprentissage qui y sont proposés, en complémentarité avec la Manufacture (Haute école intercantonale de théâtre de Suisse romande – HETSR) qui forme à la mise en scène et au jeu d'acteur.

e) Proposer un programme de médiation culturelle

Les publics sont au cœur de l'action de la Nouvelle Comédie, qui se doit d'être exemplaire dans le champ de la médiation culturelle, un des enjeux majeurs pour toutes les institutions culturelles aujourd'hui.

L'institution est largement ouverte à tous les citoyens : ainsi, en marge de la programmation annuelle, La Nouvelle Comédie propose des activités et des ateliers visant à la sensibilisation et à la découverte des arts et des

professions de la scène pour tous les publics, et particulièrement pour les élèves du canton.

Il s'agit également de développer un laboratoire d'idées et de recherche notamment sur des questions telles que : comment accéder à des nouveaux publics, toucher celles et ceux qui ne vont pas ou peu au théâtre ? Comment créer des espaces de débat, de participation et d'appropriation en marge de la représentation au sens strict ?

Afin de se profiler en pionnière dans la recherche de nouvelles formes de médiation, la Nouvelle Comédie peut collaborer au sein d'un réseau de compétences (cf. Hautes écoles de la région, Université, département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS) et département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)).

f) Développer des collaborations avec les institutions culturelles et sociales de la Cité, du canton et de la région

La Nouvelle Comédie déploie son action dans différents territoires. Tout d'abord, l'institution propose des animations en lien avec les associations du quartier visant à renforcer les liens entre les habitants; ensuite, à l'échelle régionale, le théâtre joue un rôle culturel fort, symbole du lien qui unit les habitant-e-s d'un Grand Genève en construction; enfin, aux niveaux national et international, elle s'insère dans un réseau d'échanges artistiques lui permettant de toucher de nouveaux publics.

3. Financement de l'investissement de la Nouvelle Comédie

La Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture, signée le 30 octobre 2013, prévoit une plus grande participation du canton dans les institutions d'importance stratégique, notamment au moyen d'un engagement financier accru

Le canton et la Ville de Genève se sont ainsi donné pour objectif d'assumer conjointement l'investissement nécessaire à la construction de la Nouvelle Comédie (premier volet de mise en œuvre), puis le financement du fonctionnement (deuxième volet, indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale), et d'en organiser la gouvernance.

Le coût global de construction de la Nouvelle Comédie a été estimé à 98 037 000 F.

Le Conseil d'Etat a inscrit en septembre 2013 un montant de 45 millions de francs pour la première législature de son plan décennal des investissements 2014-2023. Le 6 novembre 2013, le Conseil d'Etat

confirmait par écrit au Conseil administratif cette inscription de 45 millions de francs, soit 11,25 millions de francs par année de 2018 à 2021, et annonçait son intention de déposer un projet de loi d'investissement en ce sens au Grand Conseil.

Le 26 février 2014, le Conseil d'Etat confirmait à nouveau par courrier ce qui précède ainsi que sa volonté de voir se concrétiser le projet de la Nouvelle Comédie conjointement à la mise en service du CEVA.

Le 24 juin 2014, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé au Conseil municipal une proposition en vue de l'ouverture de 5 crédits pour un montant total brut de 98 037 000 F, dont 300 000 F représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 F d'indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 F.

4. Gouvernance de la Nouvelle Comédie et budget de fonctionnement

Gouvernance

Depuis 1979, la Comédie et le Théâtre Le Poche sont gérés par la Fondation d'art dramatique (ci-après : la FAD), fondation d'intérêt communal public dont le Conseil de fondation rassemble des représentant-e-s des partis politiques siégeant au Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que trois représentant-e-s du DCS, trois représentant-e-s du DIP et deux représentant-e-s des organisations professionnelles.

La FAD a été associée aux travaux du groupe opérationnel constitué entre 2009 et 2013 pour suivre l'élaboration du projet architectural de la Nouvelle Comédie et son chiffrage. Ce groupe était piloté par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et était composé de représentant-e-s du DCS, de la FAD, de l'actuelle direction de la Comédie, de l'Association pour la Nouvelle Comédie, ainsi que de deux observateurs représentant le DIP et le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DAEL).

En 2012, un groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (ci-après : GANC) a été constitué par le canton et la Ville avec pour mission d'élaborer le cahier des charges de l'institution, son modèle de gouvernance, son budget de fonctionnement et la préparation de la nomination de la future direction. La FAD, l'actuelle direction de la Comédie et l'Association pour la Nouvelle Comédie y ont pris part.

Suivant les recommandations du rapport du GANC, l'option qui a été retenue comme la meilleure est le maintien de la FAD comme organe de gestion de la transition entre l'ancienne et la Nouvelle Comédie. Toutefois, la composition et les missions de la FAD doivent encore faire l'objet d'une réforme afin que celle-ci puisse évoluer et prendre en compte le partenariat entre la Ville et le canton de Genève. En particulier, la fondation, à l'origine fondation municipale de droit public, devrait changer de statut. Cette réforme de la FAD est engagée parallèlement à l'étude du projet de construction par le Grand Conseil et le Conseil municipal. Enfin, il incombera à la FAD nouvellement constituée d'établir la procédure et le calendrier de la nomination de la future direction de la Nouvelle Comédie, l'actuelle direction terminant son mandat en juin 2017.

Budget de fonctionnement

Le budget annuel total de la FAD est actuellement de 10,5 millions de francs. Pour la saison 2012-2013, les recettes propres s'élèvent à 1 469 670 F, la subvention de fonctionnement du canton est de 2 450 000 F et celle de la Ville de Genève 5 547 478 F, soit une répartition de 30/70 entre les deux collectivités publiques. Les subventions du canton et de la Ville sont réparties entre la Comédie à hauteur de 5 747 000 F, Le Poche à hauteur de 2 017 000 F et la gouvernance de la FAD à hauteur de 233 478 F.

Le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie élaboré par le GANC prévoit des charges à hauteur de 15,7 millions de francs, dont 20% devront être couverts par des recettes propres et d'autres soutiens. Cette projection répond à l'ambition de la nouvelle institution, qui se concrétise de la manière suivante :

- l'équipement présente de fortes potentialités d'usage, permettant une activité accrue par rapport à la Comédie actuelle (deux salles, espaces pour des activités pluridisciplinaires, accueil quotidien du public, médiation);
- pour que la future institution soit bien la « ruche » créative annoncée, une majorité de spectacles doit venir du pôle « production »;
- dans une optique de fort rayonnement régional, la durée de représentation des spectacles produits par la Nouvelle Comédie doit être relativement longue (deux à trois semaines).

Cette prévision représente une somme plafond et sera précisée au cours des prochains mois dans le cadre d'un groupe de travail mené de concert entre le DIP et le DCS. Il est à relever que ce budget de fonctionnement est relativement modeste en relation avec des scènes européennes de mêmes

dimensions ou envergure comme l'Odéon à Paris (18 millions de francs) ou le Théâtre de Vidy à Lausanne (20 millions de francs).

En prenant en compte la prévision des recettes propres de la Nouvelle Comédie ainsi que les contributions publiques et privées, et sous réserve de l'issue des négociations avec l'association des communes genevoises (ACG), le canton et la Ville de Genève devraient prendre en charge une subvention de fonctionnement de 12 580 000 F annuels en faveur de la Nouvelle Comédie, soit une augmentation de 6 833 000 F par rapport aux subventions accordées aujourd'hui, selon une répartition qui reste à définir. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture et conformément à la volonté du canton de s'engager de manière accrue dans les institutions considérées comme d'importance stratégique, des discussions sont en cours entre les collectivités publiques sur la réforme de la gouvernance de la future institution ainsi que sur les parts de financement du fonctionnement de celle-ci. A titre indicatif et selon la répartition actuelle, qui est à revoir, le surplus de charges représenterait une somme supplémentaire d'environ 2 049 900 F à prévoir pour le canton.

A l'instar de la mise à disposition gratuite par la Ville de Genève de l'actuel bâtiment de la Comédie, il est prévu que la Ville de Genève, devenue propriétaire du terrain et du bâtiment ainsi que maître d'ouvrage, remette la Nouvelle Comédie à la FAD nouvellement constituée au moyen d'une convention de mise à disposition gratuite, étant précisé que les dépenses annuelles d'énergie sont à la charge du bénéficiaire. Cette convention sera parallèle à la Convention de subventionnement qui régira les missions de cette institution ainsi que les modalités de mise en œuvre de celles-ci par la nouvelle FAD et la Direction de la Nouvelle Comédie.

5. Etude de faisabilité, concours d'architecture et construction

5.1 Implantation

Le développement du site de la gare CEVA des Eaux-Vives s'inscrit dans le cadre des importantes transformations urbaines liées à la création de cette nouvelle ligne ferroviaire et participe, à ce titre, à l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire du canton de Genève.

Comportant de nombreux nouveaux logements, des activités commerciales et de bureaux ainsi que des équipements de proximité, conformément aux dispositions des planifications supérieures cantonale et communale qui le désignent comme quartier urbain mixte, le programme du développement autour de la gare des Eaux-Vives a intégré, dès les premières

démarches menées au milieu des années 2000, un équipement culturel d'importance régionale.

Le choix d'y implanter la Nouvelle Comédie se veut un symbole du lien culturel qui unit les habitant-e-s de la région. Inscrite dans la stratégie d'implantation des équipements culturels du Grand Genève, la Nouvelle Comédie a été identifiée comme équipement à fort rayonnement, avec un effet structurant pour l'ensemble de l'agglomération.

Sa position stratégique, à proximité immédiate de la gare, permet de donner à cet équipement une accessibilité exceptionnelle par le dispositif ferroviaire et de transports publics organisé sous la forme d'une interface performante, tout en le plaçant au centre d'un dispositif de mobilité douce permettant de le relier aux quartiers voisins.

Cette localisation favorise également l'animation du nouveau quartier dont il constitue l'élément moteur. Son positionnement en tête du dispositif, dans un lieu de forte animation urbaine, lui confère un rôle de repère et d'articulation entre la route de Chêne et le nouveau quartier.

Ce dernier, formé de constructions organisées longitudinalement de part et d'autre d'une esplanade centrale en continuité de la Voie Verte – cheminement piétonnier traversant tout le territoire de la Ville de Genève – accueillera environ 340 logements ainsi que des activités et équipements principalement situés au rez-de-chaussée des immeubles. La conception de ces bâtiments a été définie au travers de plusieurs concours de projets. On constate, à l'issue de ces démarches, que les futurs bâtiments, composant le versant nord du périmètre, ont été conçus en tenant compte du projet de la Nouvelle Comédie, conférant ainsi une grande cohérence à ce morceau de ville, notamment du point de vue volumétrique.

5.2 Foncier

Le projet de la Nouvelle Comédie de Genève est localisé sur la parcelle N° 2432 de la commune de Genève/Eaux-Vives, actuellement propriété de l'Etat de Genève. Une partie de cette parcelle, au nord du futur tracé ferroviaire, sera cédée à la Ville de Genève dans le cadre du remembrement foncier et de la répartition des droits à bâtir convenus entre le canton, la Ville de Genève et les CFF, en vue du développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives. Les échanges fonciers seront effectifs au plus tard à l'entrée en force des autorisations de construire.

Il convient de préciser que la cession au profit de la Ville de Genève de cette partie de la parcelle N° 2432 était prévue de longue date. Le protocole d'accord entre la Ville de Genève et le canton de Genève du 17 septembre 1997 concernant les échanges fonciers destinés à la réalisation du stade de la

Prairie stipulait en effet, aux articles 4 et 5, que le canton de Genève cédera à la Ville 30 894 m² de surfaces de terrain à détacher de la parcelle N° 2432 située à la gare des Eaux-Vives.

Cette surface a été ramenée à 27 063 m² de terrain à la suite de la cession le 26 mars 2003 à la Ville de Genève de 3 831 m² de terrain au Petit-Saconnex. Sur le plan comptable, la valeur de cette partie de la parcelle N° 2432, qui est de 16 934 638 F, représente aujourd'hui le solde de la dette contractée par l'Etat de Genève envers la Ville de Genève. La cession permettra d'éteindre cette dette.

5.3 Concours d'architecture

Un concours international d'architecture à deux degrés a été lancé en janvier 2009. Il s'est déroulé en procédure ouverte, en conformité avec le règlement SIA 142. Le 1^{er} degré du concours a permis au jury de sélectionner neuf projets, appelés à être développés au 2^e degré. Parmi ces derniers, cinq projets ont été primés. En octobre 2009, l'Atelier FRES architectes et le scénographe « Changement à vue » ont remporté le concours avec le projet « Skyline ».

5.4 Programme et description des espaces

Les salles de spectacle

A l'instar des scènes européennes significatives, le projet de Nouvelle Comédie intègre deux salles : l'une de 500 places proposant un rapport frontal classique, l'autre un dispositif modulable pour 250 personnes maximum – afin de pouvoir accueillir tant les scénographies frontales que les scénographies éclatées, les spectacles à grand public que les propositions plus intimistes. Les deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre.

- La salle frontale de 500 places offre les meilleures conditions d'écoute et de visibilité en regard d'une scène moderne de 12 à 14 m d'ouverture, profondeur de 15,5 m, largeur aux coulisses de 28 m, cintres à plus de 20 m, dessous de scène. La jauge de 500 places est actuellement la référence européenne permettant la meilleure durée d'exploitation des créations et le meilleur rapport scène-salle.
- La salle modulable offre des possibilités multiples de rapports acteurs-spectateurs (jusqu'à 250 selon les rapports) : 15,5 m x 26 m, grill à 9 m, dessous de scène.

Une part de la réussite du Théâtre de Vidy, par exemple, s'est jouée dans l'articulation de ses diverses salles, qui permet une programmation variée.

Les espaces de travail : locaux de répétition, ateliers d'art et d'artisanat

Les salles de répétition, attenantes aux scènes, sont un atout majeur de la Nouvelle Comédie; en effet, les théâtres ne disposent généralement pas d'espaces de travail à demeure, ce qui alourdit considérablement leur logistique.

Situées au-dessus de la salle modulable, éclairées naturellement, de dimensions généreuses (11 x 15 m et 13 x 17 m), les salles de répétition sont compatibles avec les gradins de la salle modulable et permettent ainsi des activités pédagogiques, de médiation et d'animation.

Les espaces de travail, loges et salles de répétition sont conçus afin de favoriser la collaboration avec des artistes invités, voire le développement de projets à long terme avec une troupe ou un collectif.

Le bâtiment comprend également des ateliers d'art et d'artisanat qui favoriseront la mise en valeur des métiers du théâtre. En intégrant ces ateliers au sein de l'institution et en les ouvrant au public et aux professionnel-le-s, la Nouvelle Comédie offre une occasion unique en Suisse romande de mettre en lumière ces « métiers de l'ombre » et d'optimiser leur adéquation avec les besoins des créations. Les stages et places d'apprentissage qui seront proposés disposeront ainsi d'espaces appropriés.

Les ateliers occupent tout le créneau sud-ouest du bâtiment. Ils regroupent un grand atelier de construction (menuiserie/serrurerie) et de montage de 900 m² de plain-pied avec les scènes, un atelier de peinture à l'étage, de petits ateliers annexes (sculptures, masques, accessoires, etc.) et un grand atelier de fabrication de costumes.

L'accueil du public

Avec son café-restaurant ouvert toute la semaine, sa librairie, et plusieurs espaces adaptés à des animations et des activités pédagogiques, la Nouvelle Comédie est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication des spectacles. Les espaces de répétition sont conçus pour recevoir les classes et les écoles et ouvrir l'institution à la Cité. Il sera même possible d'assister à la construction des décors en direct.

Le café-restaurant, comprenant un espace intérieur, une terrasse couverte et une terrasse extérieure, sera ouvert à tous, tout au long de la journée et de la soirée. Par sa fonction de cafétéria pour les artistes, cet espace favorisera la rencontre entre le public et les professionnel-le-s.

L'entier de la façade sud-est du bâtiment est parcouru par un immense promenoir de plain-pied avec l'esplanade de la gare des Eaux-Vives. Le public a accès au café-restaurant (qui peut se déployer sur l'esplanade selon

les saisons), à la billetterie et à un espace librairie, situés au centre, et à un grand foyer d'accueil qui court sur deux niveaux. L'ensemble sera animé par une mise en lumière informant sur les activités de la Nouvelle Comédie.

Loges et administration

Les loges collectives et individuelles, éclairées naturellement, sont relayées, près des scènes, par des loges à changements rapides et des foyers d'attente.

Les bureaux, d'une surface globale de 450 m², en éclairage naturel, sont au plus près des ateliers et de la salle frontale, offrant une synergie entre les artisans, les gestionnaires et les artistes.

5.5 Concept général

De tous temps, le théâtre est avant tout un lieu d'échanges entre les artistes et le public. Si traditionnellement cet échange était limité aux représentations théâtrales, aujourd'hui la volonté est de créer un lieu plus convivial, vivant, pluriel et dynamique. Transparence, circulation, simplicité, lisibilité, rationalisation des parcours, économie et fonctionnalité optimales, tout a été mis en œuvre pour créer un outil performant et agréable à vivre, à la mesure d'un théâtre de notre temps et de notre région.

Approche urbaine

L'identité du lieu est donnée par un profil singulier sur l'espace public qui lui confère une image propre, soulignant sa fonction d'équipement public. L'espace de l'esplanade pénètre dans le théâtre par un grand volume tout en hauteur. De dimensions généreuses, vivant et lumineux, il s'agit de l'espace de référence du bâtiment, aux usages multiples.

Approche fonctionnelle

La circulation dans le bâtiment est organisée avec une grande rationalité, distinguant le public des artistes, des techniciens, des administratifs, de manière à privilégier la fonctionnalité du bâtiment. La circulation du public se fait principalement le long de la façade sud-est, au niveau de l'esplanade depuis laquelle il accède au théâtre. Les visiteurs ont également accès à un foyer bas équipé d'un bar pour les entractes et autres manifestations, situé entre les deux salles au même niveau que les deux scènes. Côté quartier des Eaux-Vives, le long de la façade nord-ouest, des galeries horizontales permettent de distribuer l'ensemble du théâtre, et d'organiser la circulation des artistes, des techniciens et de l'administration de façon qualitative, claire et efficace.

L'entrée des artistes se situe sur cette façade, au niveau de la rue Viollier, conçue comme une promenade. Les grands volumes des salles sont placés au

cœur du bâtiment et matérialisent le point de rencontre final des différents flux de personnes. Les deux salles de répétition sont également accessibles au public, et se situent au-dessus de la salle modulable.

Les ateliers de réalisation des décors sont situés au niveau de la rue Viollier, au même niveau que les scènes. Les ateliers et la scène frontale sont desservis par l'aire de livraison principale située sur la façade sud-ouest. Cette aire, accessible depuis la route de Chêne et l'avenue de Chamonix, permet d'accueillir en stationnement un poids lourd jusqu'à la dimension d'un train routier, sans encombrer la voie publique et sans gêne sonore pour les riverains.

Les usages compartimentés (administration, loges, bureaux...) sont placés au-dessus des salles, dans des volumes perpendiculaires à l'esplanade, créant la forme reconnaissable du bâtiment.

Approche structurelle

La Nouvelle Comédie a une emprise au sol de 102,90 x 40,80 m et une hauteur de 25,45 m. La construction d'un théâtre à côté de voies ferrées demande une réflexion particulière du point de vue constructif, structurel et acoustique. Pour minimiser l'impact des nuisances liées au CEVA, il est proposé de réaliser une structure béton massive très inerte, à l'intérieur de laquelle viennent s'insérer les deux salles scéniques, appuyées sur des structures indépendantes, elles-mêmes reposant sur des boîtes à ressorts. Ce principe permet une désolidarisation parfaite des deux structures et empêche la transmission des nuisances sonores. La structure béton massive permet de lutter efficacement contre la propagation du bruit dans le bâtiment, notamment grâce aux murs de refend perpendiculaires au CEVA.

Approche scénique : les deux salles

La complémentarité des deux salles permet de concevoir et de présenter tout type de spectacles. Les accès des salles frontales et modulables se situent aux niveaux de l'esplanade et de la rue Viollier.

La salle frontale, d'une capacité de 498 places, présente un parterre en une seule volée, dessiné selon une courbe de visibilité exponentielle afin d'offrir une parfaite visibilité de la scène. Le léger galbe du gradin confère à l'auditoire une connivence favorable à une véritable vision et écoute du spectacle. Le rapport scène/salle est direct, le regard du spectateur est focalisé vers la baie de scène. Le volume de la salle comprend les régies de pilotage des éclairages, de l'audio et de la vidéo. L'avant-scène constitue le premier cadre de scène et un prolongement de cette dernière vers la salle. L'extension du plancher démontable au-delà du cadre de scène, pour rentrer véritablement dans la salle au plus près du public, offre des possibilités scénographiques

jusqu'alors jamais aussi simplement et naturellement imaginables. Cet espace comprend un plancher détrappable destiné à moduler la profondeur de scène et à modifier la jauge du public.

La salle modulable dédiée à la création théâtrale s'inscrit dans une forme et un rapport différent de celui de la salle frontale. La salle se définit comme une « black box », un parallélépipède doté d'un ensemble d'équipements scénographiques et techniques les plus polyvalents possibles, modulables et offrant le maximum de possibilités d'implantation et de mode de fonctionnement. Les éléments principaux concernent, outre la machinerie de levage, le plancher et les gradins, le plafond technique et les passerelles de périphérie et transversales.

6. Concept énergétique

Le concept énergétique associé a exploré tous les potentiels renouvelables disponibles (soleil, air, géothermie, eau du lac et biogaz) et a permis de mettre en évidence les ressources énergétiques à exploiter préférentiellement, à savoir les potentiels solaires pour la production d'électricité, et l'eau du lac pour les besoins en énergie thermique (chaud et froid).

Un tel projet d'infrastructures énergétiques (GéniLac) est actuellement à l'étude par les services industriels de Genève (SIG). Toutefois, ce projet de grande envergure, qui permettrait d'alimenter une grande partie du quartier des Eaux-Vives en chaleur comme en rafraîchissement grâce à des énergies renouvelables, ne dispose pas encore d'une planification opérationnelle.

Dans cette attente, le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) seront assurés par une pompe à chaleur (PAC) à air. Cette dernière fonctionnera de manière réversible et assurera également les besoins de rafraîchissement des salles de spectacle et des locaux de régie. Une chaudière à gaz assurera les fonctions d'appoint et de secours. Cette solution permettra d'assurer une couverture des besoins en énergie par les énergies renouvelables d'environ 70%, et de 100% si un contrat biogaz est souscrit auprès des SIG. A noter toutefois qu'elle pourra, le cas échéant, être remplacée par un raccordement à des infrastructures énergétiques de quartiers autres que le GéniLac, dès lors qu'elles sont pertinentes et opérationnelles lors de la mise en service du bâtiment.

Le bâtiment sera également producteur d'électricité, grâce à quatre centrales solaires photovoltaïques construites sur chacune des toitures hautes.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment sera à haut niveau de performances énergétiques (HPE) et possédera une enveloppe thermique avec un niveau d'isolation équivalent aux exigences du label Minergie®.

Ventilation-aération

Les espaces pouvant accueillir un grand nombre de personnes, les locaux borgnes, les sanitaires et les locaux avec des contraintes acoustiques par rapport à l'extérieur seront ventilés par une installation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

Ces installations avec récupération de chaleur permettront d'économiser 26% des besoins de chauffage, réduisant ainsi l'indice de dépense énergétique pour le chauffage à environ 78 MJ/m²/an.

Les bureaux administratifs, qui bénéficient d'ouvrants, seront ventilés naturellement.

Programme type de surfaces	espaces/m²	Total m²
PUBLIC / ADMINISTRATIF		1 978
Accueil du public	715	
Foyer	676	
Bar/restaurant/cuisine	312	
Direction artistique	275	
THEATRE		3 622
Salle et scène frontale	1 413	
Salle modulable	977	
Salle de répétition	492	
Loges des artistes/foyer	511	
Foyer des techniciens	229	
ATELIERS		4 391
Accès décors/livraison	485	
Ateliers montage/maintenance	1 567	
Atelier peinture	412	
Direction technique	151	
Locaux techniques	1 134	
Stockage	642	
SURFACE NETTE TOTALE		9 991

7. Plan localisé de quartier (PLQ) et autorisation de construire

Le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29786 de la gare des Eaux-Vives, qui a précisé les dispositions régissant l'aménagement du quartier, a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2013.

La Nouvelle Comédie de Genève fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD) déposée le 19 décembre 2013 au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). En attente de compléments, l'autorisation de construire devrait pouvoir être délivrée au premier semestre 2015. Une requête de démolition des bâtiments artisanaux (M.6607-2) se situant sur le périmètre de la Nouvelle Comédie de Genève a été accordée le 11 août 2011. La démolition sera réalisée dès début 2015, dans le cadre des travaux préparatoires exécutés en vue de l'aménagement de la future desserte Chamonix-Viollier.

8. Estimation des coûts et plan de financement

8.1 Estimations des coûts

Le coût d'investissement est réparti de la manière suivante :

A. Construction

1. Travaux préparatoires	636 509 F
2. Bâtiment	51 609 145 F
3. Equipements d'exploitation fixes	8 487 096 F
4. Aménagements extérieurs	0 F
5. Frais secondaires	<u>1 595 615 F</u>
Total	62 328 365 F
Honoraires	<u>13 815 989 F</u>
Total construction HT	76 144 354 F
TVA (8% du total intermédiaire), arrondi à	6 091 548 F
Total TTC	82 235 902 F
6. Renchérissement	0 F
Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève	958 138 F
Divers et imprévus 4%, sur le Code de Frais de Construction (CFC) 0 à 5 y compris honoraires et TVA	3 317 401 F
Maîtrise d'ouvrage, Ville de Genève	3 438 116 F
Frais intercalaires (sur 42 mois)	<u>3 910 857 F</u>
Total chapitre A Construction TTC	93 860 414 F

Volume SIA 416			103 106 m ³
Surface brute de plancher			16 060 m ²
Ces données permettent de calculer les coûts unitaires suivants, y compris les honoraires et TVA :			
CFC 2	Surface brute	3 925 F/m ²	(hors TVA 4 240 F/m ²)
CFC 2+3	Surface brute	4 571 F/m ²	(hors TVA 4 937 F/m ²)
CFC 2	Volume SIA 416	611 F/m ³	(hors TVA 660 F/m ³)
CFC 2+3	Volume SIA 416	712 F/m ³	(hors TVA 769 F/m ³)

Date de référence des coûts : mars 2014.

B. Equipement mobile

9.1. Meubles espace publics	370 000 F
9.2 Meubles ateliers bureaux	1 130 420 F
9.3 Matériel scénique	1 706 959 F
9.4 Matériel ateliers	217 220 F
9.5 Installation informatique et de télécommunication	<u>442 593 F</u>
Total équipement HT	3 867 192 F
TVA (8% du total B)	<u>309 375 F</u>
Total chapitre B Equipement mobile TTC	4 176 567 F
Total chapitres A et B TTC	98 036 981 F
Arrondi à TTC	98 037 000 F

8.2 Financement

Le financement de cet investissement est assuré par les apports suivants :

Montants TTC

8.2.1 Etat de Genève

Subvention cantonale d'investissement	45 000 000 F
---------------------------------------	--------------

8.2.2 Ville de Genève

Crédit d'investissement N° PR-1085	52 642 000 F
------------------------------------	--------------

8.2.3 Indemnités SIG

Indemnités SIG pour la pose d'un transformateur MT/BT	95 000 F
---	----------

8.2.4 Subventions Fonds énergie des collectivités

Subventions Fonds énergie des collectivités	300 000 F
---	-----------

Total financement	98 037 000 F
--------------------------	---------------------

9. Délai de réalisation

Le chantier pourrait démarrer au début de l'année 2016 et durer 36 mois. La remise de l'ouvrage se ferait en début d'année 2019 et l'ouverture au public au mois de septembre de la même année.

Cette planification est indicative, sous réserve de l'entrée en force de l'autorisation de construire, de l'entrée en vigueur du crédit N° PR-1085 de la Ville de Genève et de l'entrée en vigueur du présent PL de subventionnement de l'Etat de Genève.

10. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

La subvention d'investissement est échelonnée comme suit dans le budget des investissements:

2018	11 250 000 F
2019	11 250 000 F
2020	11 250 000 F
2021	<u>11 250 000 F</u>
Total	45 000 000 F

Le versement des tranches, échelonné de 2018 à 2021, prévu dans le présent PL ne correspond pas à la planification du projet (2016 à 2019). Le financement de la construction de la Nouvelle Comédie sera assumé par la Ville de Genève les premières années.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et revenus d'investissement*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Lettre du 26 février 2014 du Conseil d'Etat au Conseil administratif de la Ville de Genève et réponse du 17 juin 2014*
- 5) *Plans de masse*
- 6) *Plan des niveaux (-2, -1, 0, 1, 2, 3, 4, 5, toitures)*
- 7) *Coupes (coupes longitudinales CL1, CL2 et CL3, CL4 et CL5, coupes transversales C01 et C03, C05 et C07, C08 et C09, C11, C13 et C15)*
- 8) *Plans de façades (FL1 et FL2, FT1 et FT2)*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F à la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 0230-5620
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : PP N, Culture, sport et loisirs
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	45'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	45'000'000

Le coût total net de la réalisation de l'actif est évalué à 98 037 000 F et se décompose de la manière suivante :

- 45 000 000 F de subvention cantonale d'investissement net à la charge du Canton de Genève.
- 52 642 000 F* de crédit d'investissement Numéro PR-1085 à la charge de la Ville de Genève.
- 95 000 F d'indemnité SIG à la charge des SIG.

*Ce montant inclus une subvention du Fonds énergie des collectivités de 300'000 F

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Dépense brute	0.0	0.0	0.0	11.3	11.3	11.3	11.3	45.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.0	0.0	0.0	11.3	11.3	11.3	11.3	45.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dès 2022
NET LIE et INDUIT	0.00	0.00	0.00	-0.24	-2.30	-3.33	-3.85	-4.13

♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2018, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Un amendement au projet de budget 2015 sera déposé.

oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget 2018.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2014-2018.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation. Ces charges ne sont pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi et doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement.

oui non Autre(s) remarque(s) : _____

A noter que la subvention annuelle de fonctionnement dès 2019 table sur la répartition actuelle des coûts (30% canton et 70% Ville de Genève). Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture et conformément à la volonté du canton de s'engager de manière accrue dans les institutions considérées comme d'importance stratégique, des discussions sont en cours entre les collectivités publiques sur la réforme de la

gouvernance de la future institution ainsi que sur la répartition du financement du fonctionnement de celle-ci.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : *2 décembre 2014* Signature du responsable financier du département investisseur :

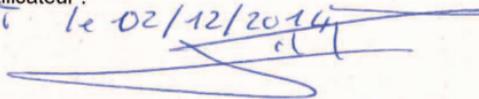
S. Barborey - Flüchiger



Genève, le : Signature du responsable financier du département utilisateur :

P. TISSOT

le 02/12/2014



2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le : *2 décembre 2014* Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 17 novembre 2014.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET REVENUS D'INVESTISSEMENT

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45'000'000 F à la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en millions de F)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	11.25	11.25	11.25	11.25	45.00
Recette d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement net	0.00	0.00	0.00	0.00	11.25	11.25	11.25	11.25	45.00
Bâtiment - Subv. Invest.	0.00	0.00	0.00	0.00	11.25	11.25	11.25	11.25	45.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

2.12.2014 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

P.T. 1307 16.02.12.2014 

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45'000'000 F à la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en millions de F)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	dès 2022
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.00	0.00	0.00	0.24	2.30	3.33	3.85	4.13
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.24	0.76	1.28	1.80	2.08
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.24	0.46	0.72	0.86	0.96
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.28	0.56	0.84	1.13
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.54	2.05	2.05	2.05
Autres charges [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.24	-2.30	-3.33	-3.85	-4.13
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.24	-2.30	-3.33	-3.85	-4.13

Remarques :

La subvention annuelle de fonctionnement dès 2019 table sur la répartition actuelle des coûts (30% canton et 70% Ville de Genève). Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture et conformément à la volonté du canton de s'engager de manière accrue dans les institutions considérées comme d'importance stratégique, des discussions sont en cours entre les collectivités publiques sur la réforme de la gouvernance de la future institution ainsi que sur la répartition du financement du fonctionnement de celle-ci.

Date et signature direction financière (investisseur) :

2.12.2014



Date et signature direction financière (utilisateur) :

P. Tissot 16/02/2014

ANNEXE 4

1263-2014



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 26 février 2014

Le Conseil d'Etat

1263-2014

Conseil administratif de la Ville de Genève
Case postale 9
1211 Genève 17

Concerne : Nouvelle Comédie

Madame la Maire, chère Madame,
Messieurs les Conseillers administratifs, chers Messieurs,

Notre Conseil a pris connaissance du courrier du 10 janvier 2014 relatif à la Nouvelle Comédie, adressé à notre collègue Madame Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, par Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement.

Comme vous le savez, nous partageons la volonté de voir se concrétiser le projet de Nouvelle Comédie conjointement avec la mise en service du CEVA. Il s'agit en effet d'être en mesure d'offrir à la population une infrastructure culturelle d'envergure régionale, à la hauteur de ce nouveau réseau ferroviaire emblématique du Grand Genève.

S'agissant du projet de construction de la Nouvelle Comédie, comme convenu avec la Ville de Genève par la déclaration conjointe du 30 octobre 2013, le Conseil d'Etat, représenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, continuera à suivre ce projet et déposera un projet de loi d'investissement de 45 millions de francs échelonné sur 4 ans, de 2018 à 2021.

Cela étant, nous sommes conscients qu'un tel objectif nécessite une coordination optimale de toutes les parties concernées, raison pour laquelle nous vous confirmons que M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, représentera le canton au sein du comité de pilotage du comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives (COMOGEV), tandis que les différents services de l'Etat impactés participeront aux séances techniques de ce projet.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, chère Madame, Messieurs les Conseillers administratifs, chers Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

François Longchamp

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-geneve.ch

5 4 6 4 - 2 0 1 4



VILLE DE
GENÈVE

Conseil d'Etat de la République et
canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3



Genève, le 17 juin 2014

Construction de la Nouvelle Comédie

DEPT RAPPORTEUR: DIP

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

CO-RAPPORTEUR:
Df DALE

Nous nous référons à votre courrier du 26 février dernier confirmant la participation financière du canton à hauteur de CHF 45 millions pour la construction de la Nouvelle Comédie, ainsi qu'à la séance du 6 juin dernier entre M. Sami Kanaan, Maire, M. Antonio Hodggers, Conseiller d'Etat, et Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Conseil administratif vient de déposer le crédit de construction de la Nouvelle Comédie auprès du Conseil municipal.

Ce dernier s'en saisira lors de sa session plénière des 23 et 24 juin prochains.

Dans cette perspective, nous souhaiterions connaître la date envisagée par votre Conseil pour le dépôt de la loi d'investissement de CHF 45 millions auprès du Grand Conseil et vous proposons de prévoir une communication commune à la rentrée.

Nous sommes très heureux de la volonté conjointe du canton et de la Ville de Genève de voir la concrétisation de ce projet, s'inscrivant dans la réalisation de la liaison ferroviaire C.E.V.A.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret

Le Maire :

Sami Kanaan



Ville de Genève
Direction du Patrimoine Bât
rue du Stand 25 - 1204 Genève
+41 (0)22 418 21 00
+41 (0)22 418 21 51
<http://www.ville-ge.ch>

Projet :
NOUVELLE COMEDIE DE GENEVE

N° de projet :

NCG

Adresse du projet
Avenue de Charmonix
1207 Genève, Eaux-vives

Architecte :
FRES ARCHITECTES
chemin de la gravière 11
1225 - Genève
tel. : 022 348 91 45
fax. : 022 594 81 87
e-mail : atelier@fres.fr

Scénographe :
CHANGEMENT A VUE
2 bis villa brune
75014 - Paris (France)
tel. : +33 (0)1 47 00 21 40
fax. : +33 (0)1 40 21 96 68
e-mail : atelier@cav-sceno.com

Ingénieurs civils :
COMEDIA: T-Ingénierie+Batifer+Brasey
quai du sujet 18
1211 - Genève
tel. : 022 716 08 00
fax. : 022 716 08 99
e-mail : gva@T-ingenierie.com

Ingénieur chauffage-ventilation :
RIEDWEG&GENDRE SA + SORANE SA
place d'armes 20
1227 - Genève
tel. : 022 394 94 94
fax. : 022 394 94 84
e-mail : info@rgsa.ch

Ingénieur électricité :
PERRIN-SPAETH SA
rue de la prairie 19
1202 - Genève
tel. : 022 734 68 78
fax. : 022 734 81 73
e-mail : psa-ge@w-psa.ch

Ingénieur sanitaire :
SCHUMACHER INGENIERIE SA
rue de chantepoulet 13
1201 - Genève
tel. : 022 731 49 13
fax. : 022 738 03 54
e-mail : info@schumacher-rumo.ch

Acousticien :
KAHLE ACOUSTICS
188 avenue molière
1050 - Brussels (Belgium)
tel. : +32 (0)2 345 10 10
fax. : +32 (0)2 345 10 11
e-mail : kahle@kahle.be

Ingénieur sécurité :
SWISSI SA
rue de créti-taconnet 8b
2000 - Neuchâtel
tel. : 032 723 80 19
fax. : 032 723 80 20
e-mail : didier.gandini@swissi.ch

Plan :
PLANS ARCHITECTE
ANNEXE

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

N° de plan :

-

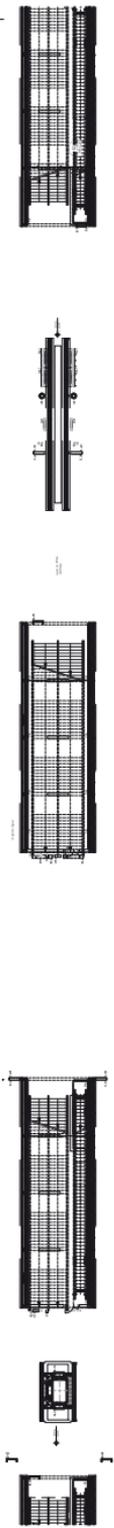
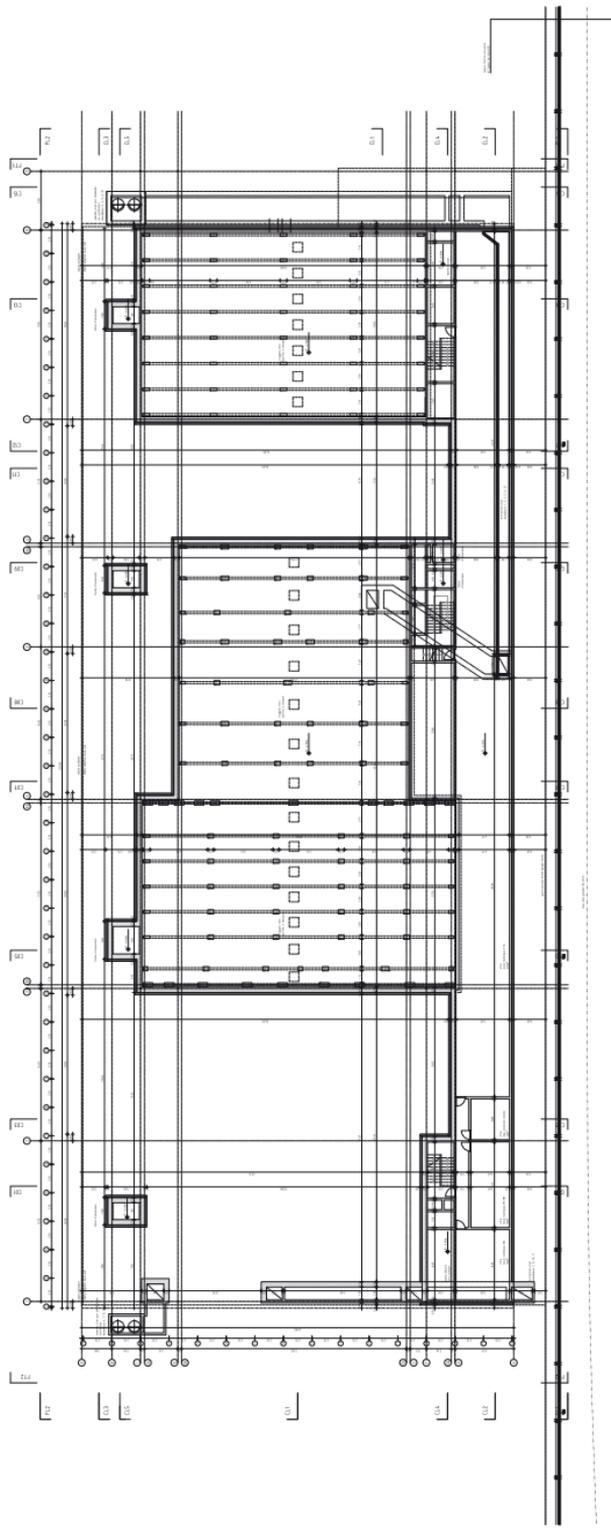
Indice :

A

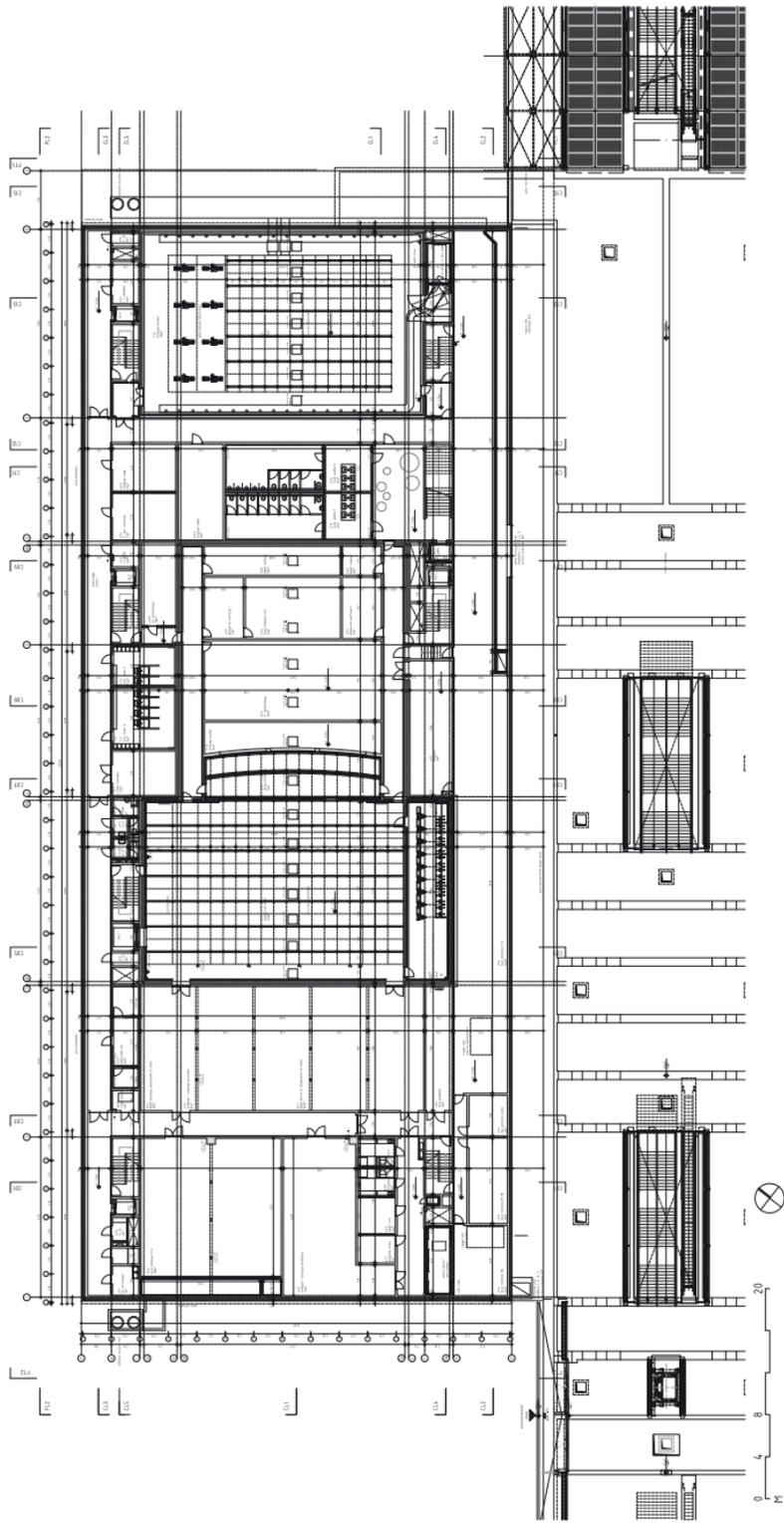
Indice	Modification	Date	Auteur
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Echelle : 1:400
Format : 297 x 420 mm
Dessiné le : 31 10 2013
Dessiné par : FRES architectes
Fichier DWG : NCG_DDC_PTN_A_131031
Fichier CTB : -
Fichier scan : -
Xref n°1 : -
Xref n°2 : -
Xref n°3 : -
N° de réf. : -
Imprimé le : 31 10 2013

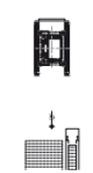
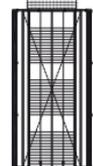
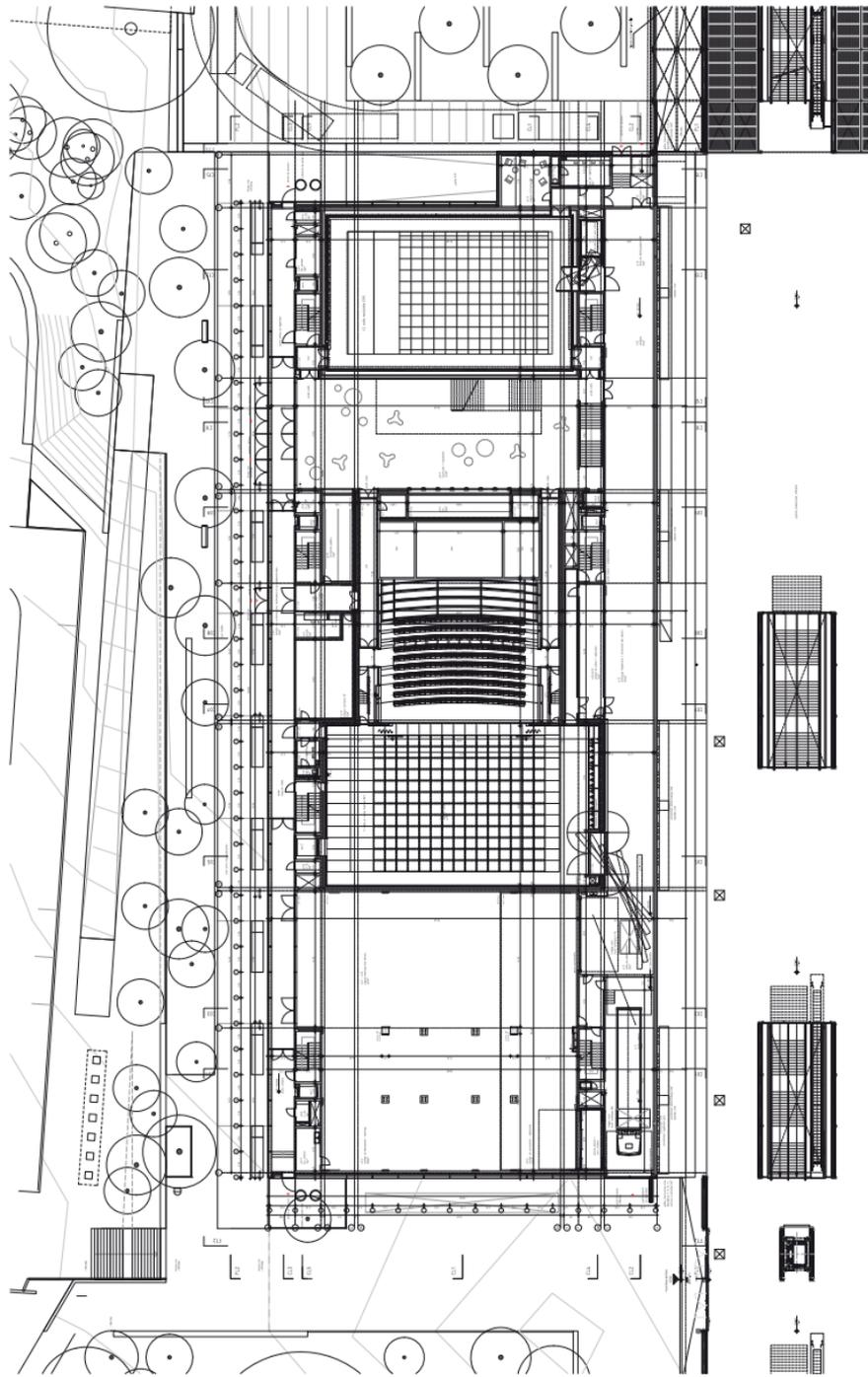
Altitude : +397,45m ±0,00



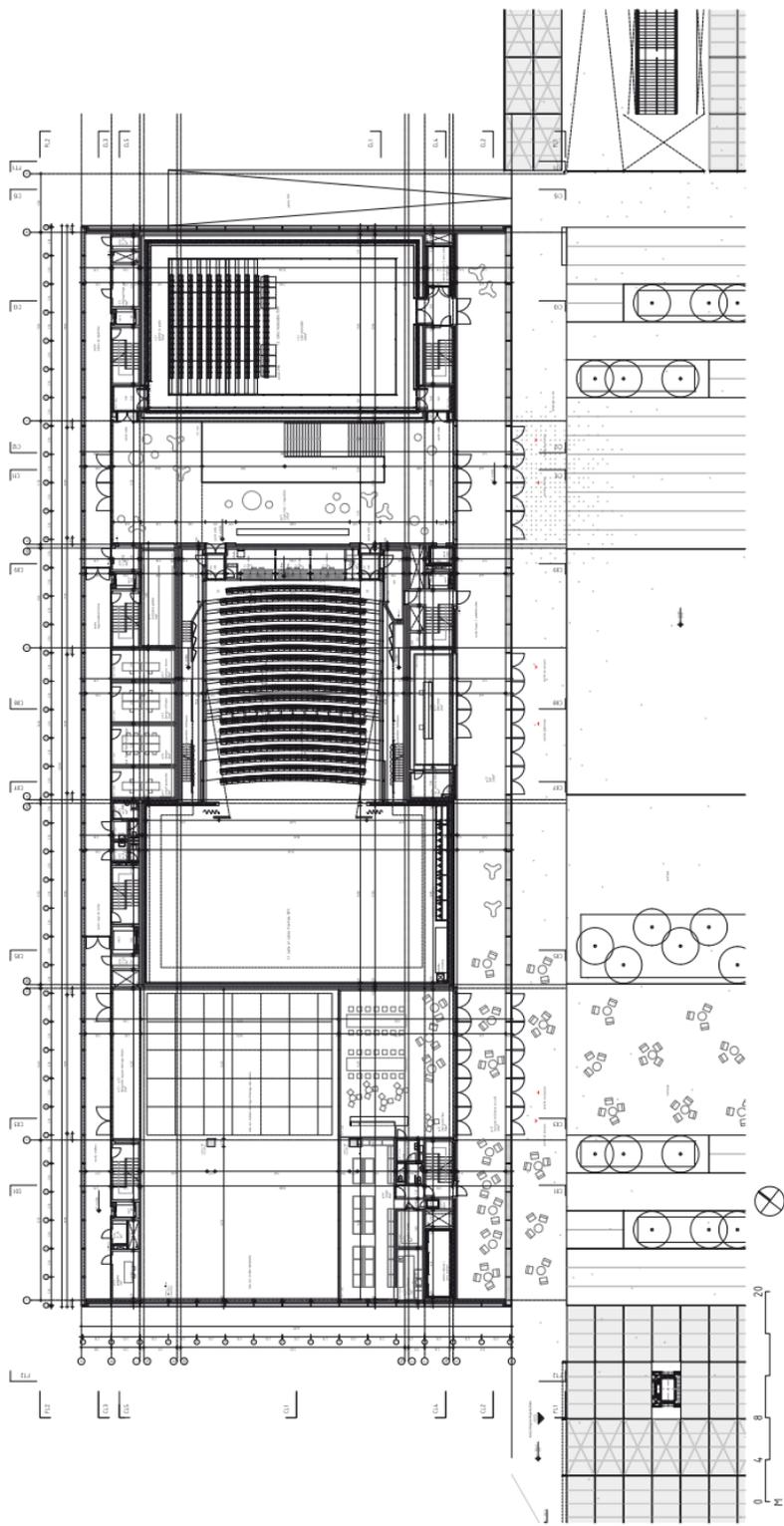
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FICHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU -2
 ECRITURE : 1:400
 N° PLAN : P02
 INDEX : A



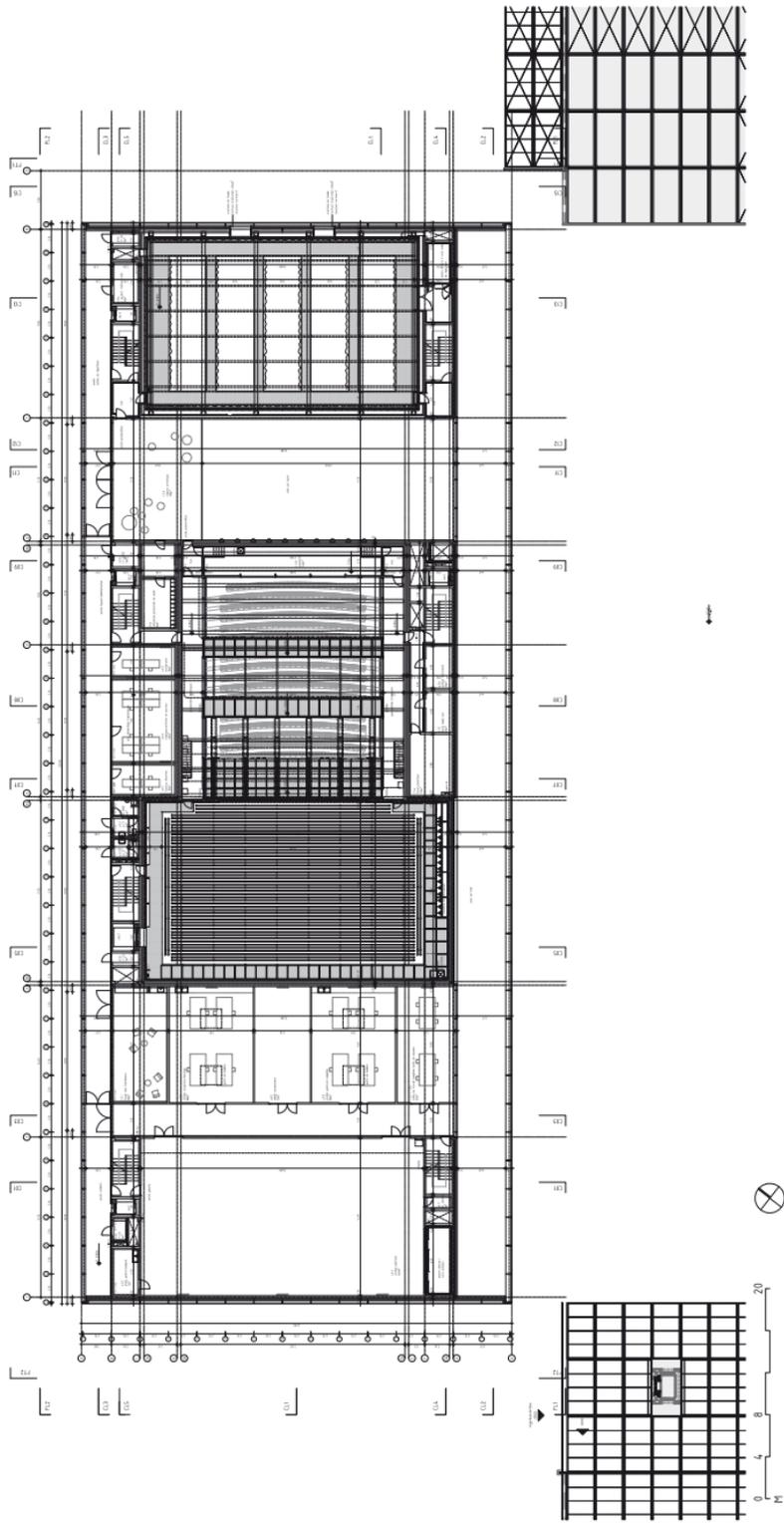
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FECHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU -1
 ECRITURE : 1:400
 N° PLAN : P03
 INDEX : A



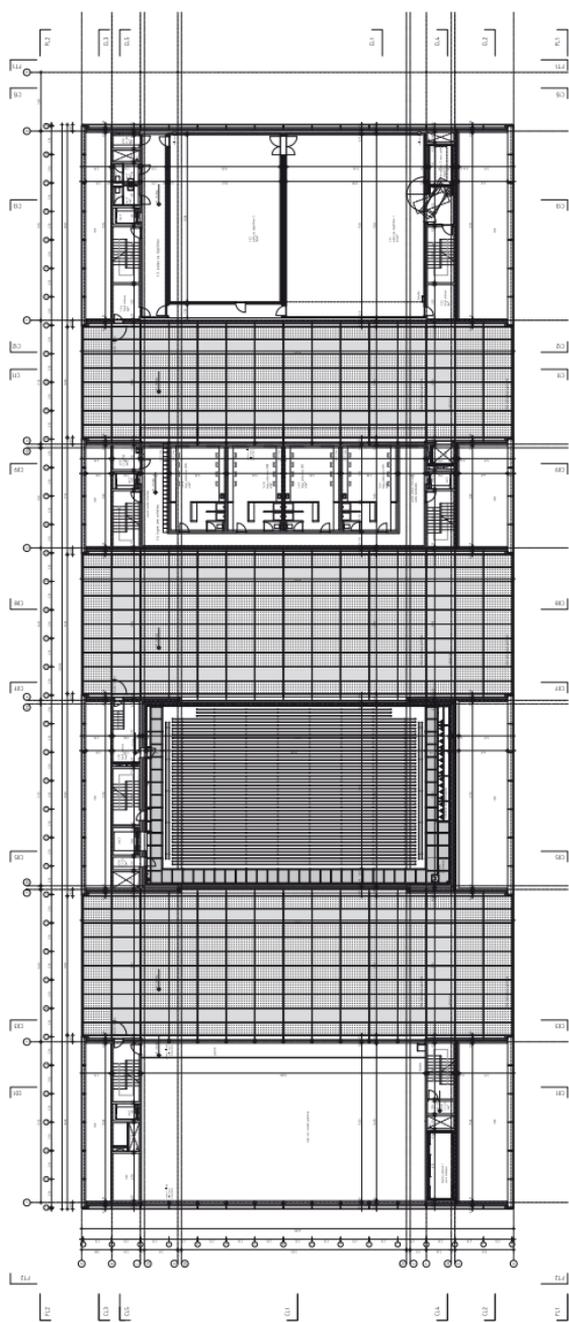
MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FECHES : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU 0
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P04
 INDEX : A



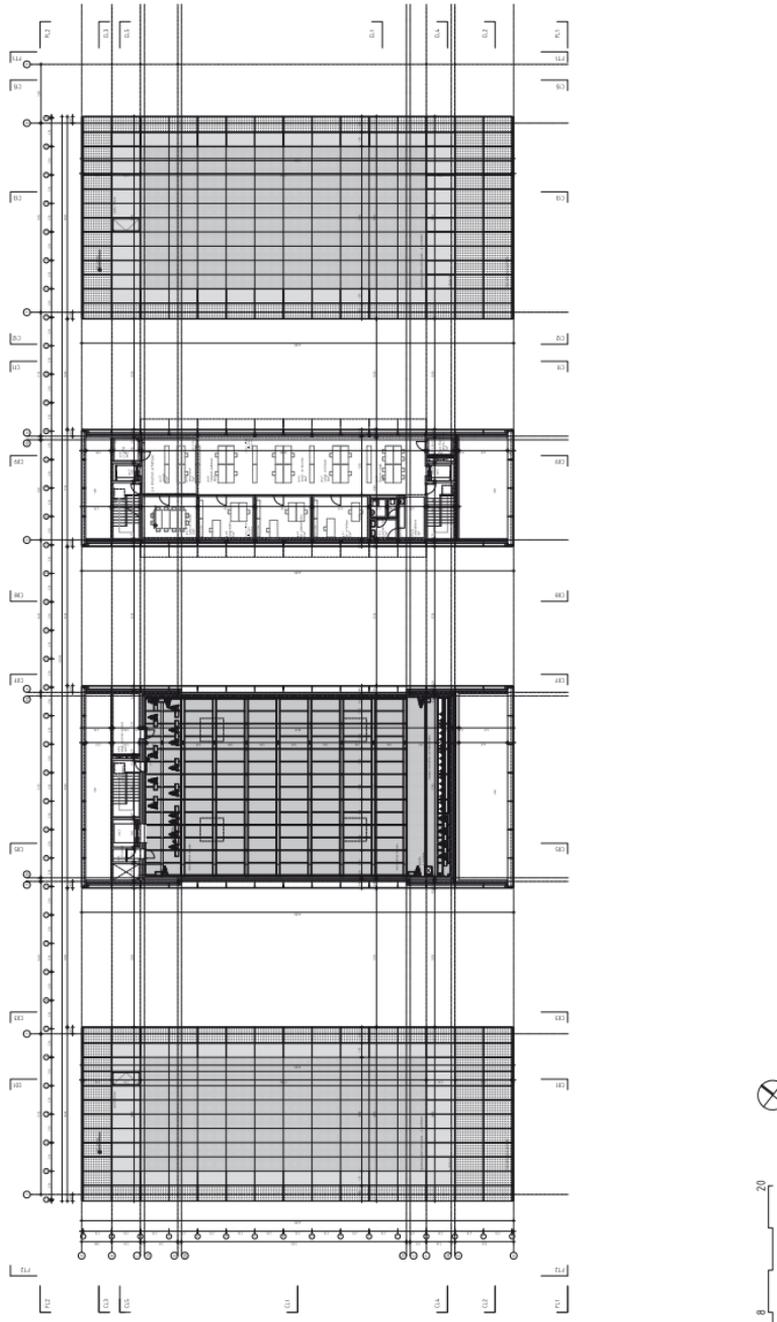
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FICHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU 1
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P05
 INDEX : A



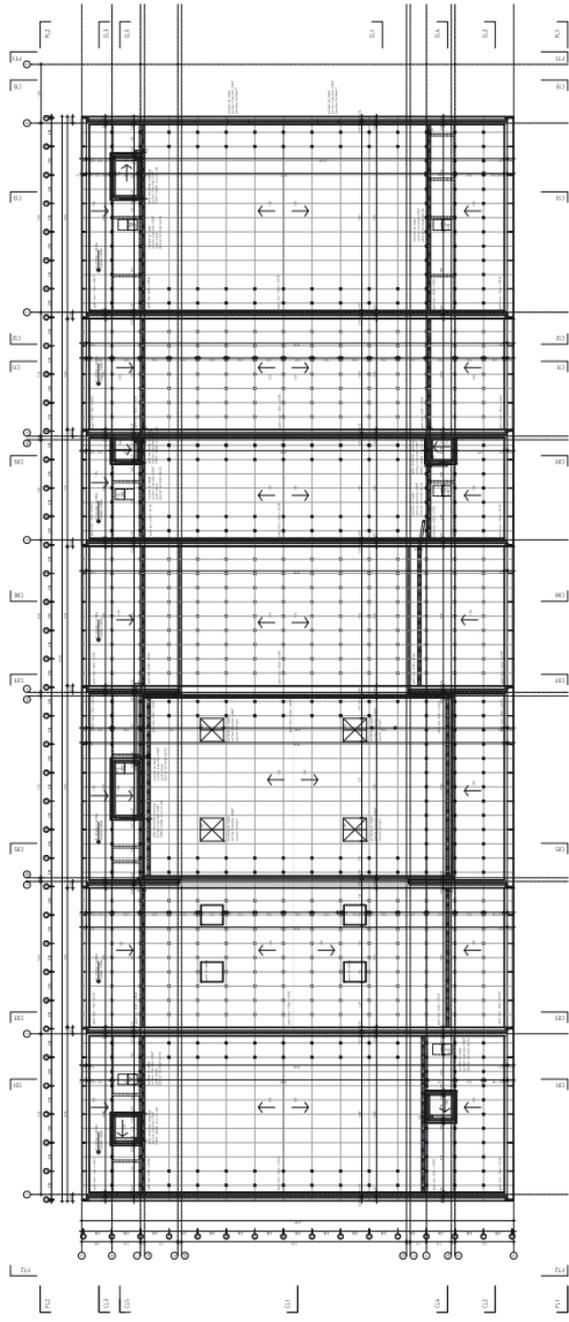
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FICHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU 2
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P06
 INDEX : A



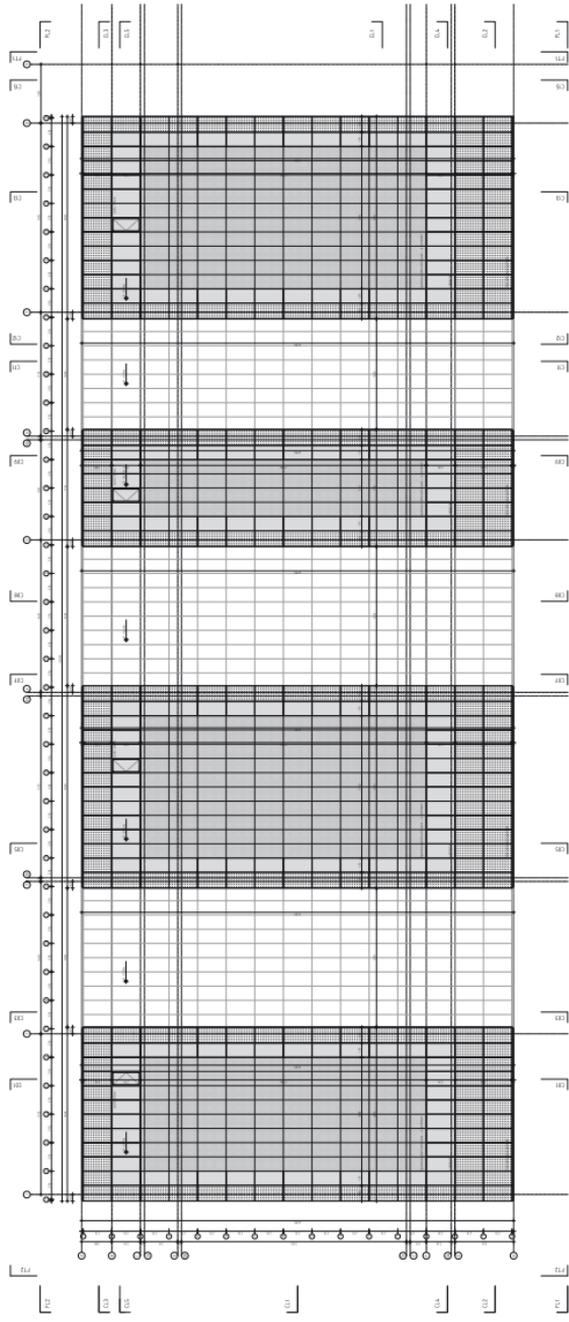
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FICHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU 3
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P07
 INDEX : A



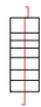
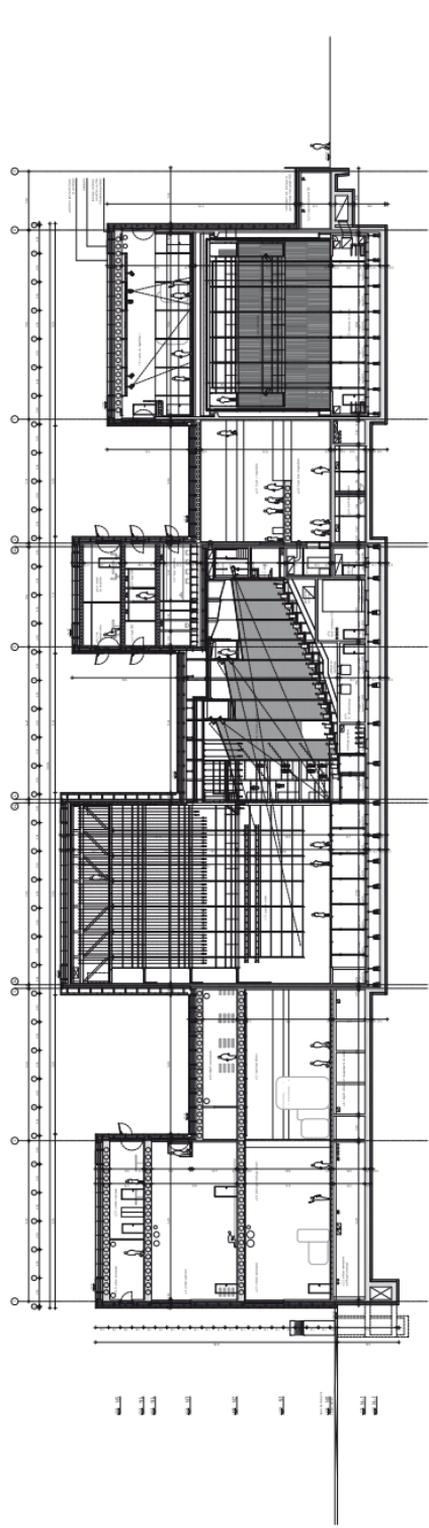
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FICHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN NIVEAU 5
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P09
 INDEX : A



MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FICHER : PTN_A01
 PLAN : PLAN TOITURES
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P10
 INDEX : A



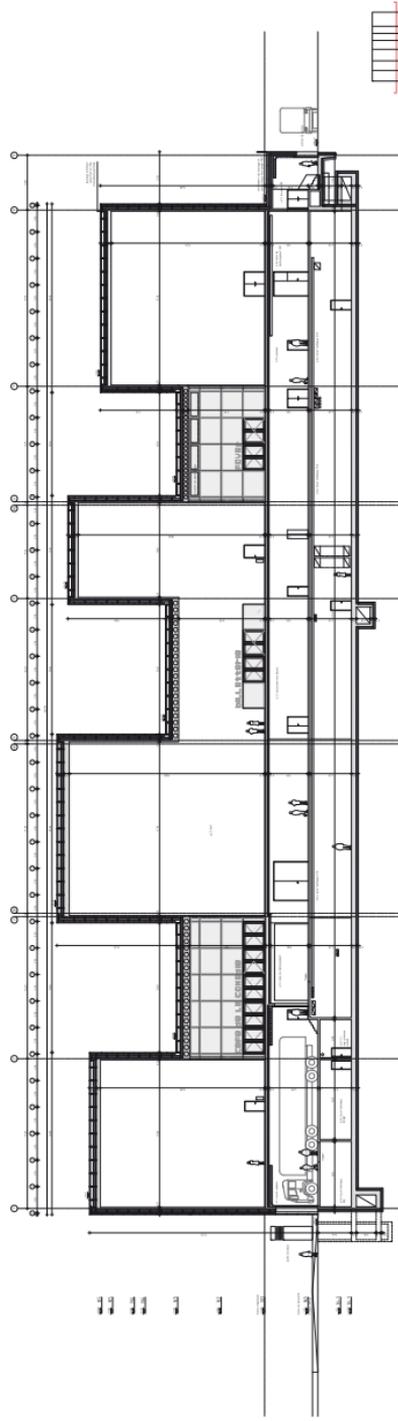
MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE GENEVE
 PROJET : NOUVELLE COMEDIE
 PHASE : AUTORISATION
 DATE : 31 10 2013
 FEHIER : PTN_A01
 PLAN : PLAN TOITURES RUBAN
 ECHELLE : 1:400
 N° PLAN : P11
 INDEX : A



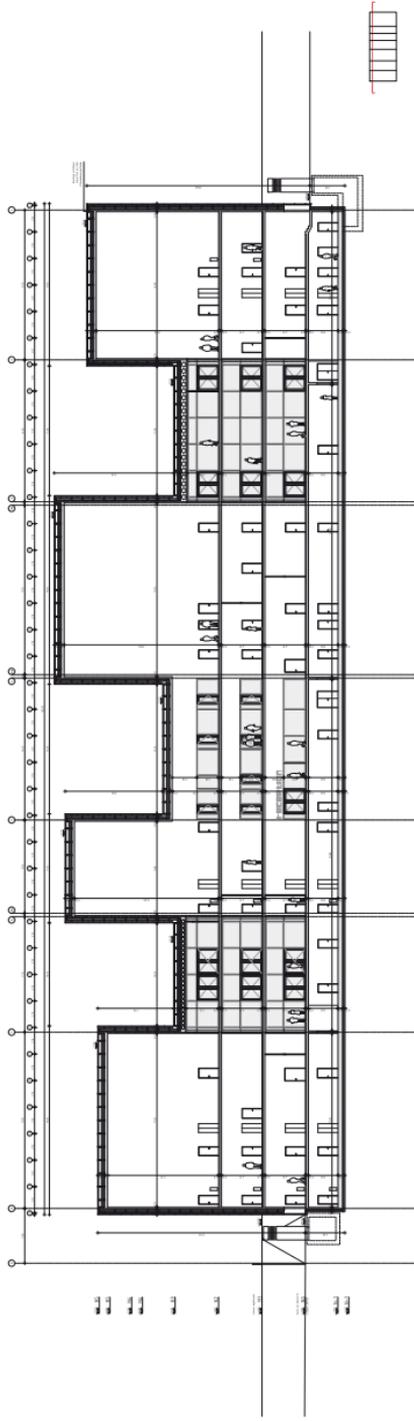
CL1. COUPE LONGITUDINALE



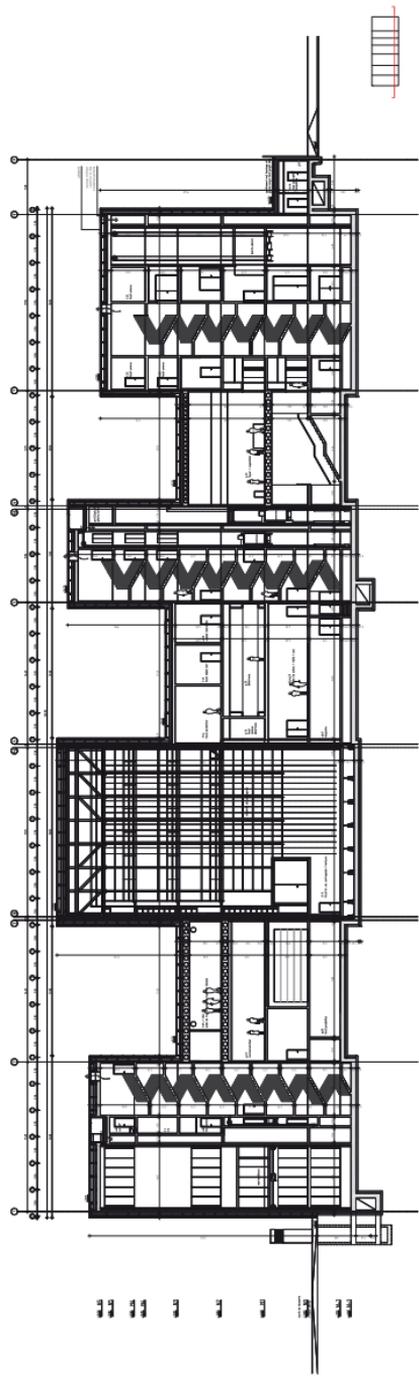
MAITRE D'OUVRAGE VILLE DE GENEVE PROJET PHASE DATE FICHE PLAN RIGEE
 FRES ARCHITECTES NOUVELLE COMEDIE AUTORISATION 31 10 2013 CTT_A01 COUPE LONGITUDINALE CL1 1:400 C01 A



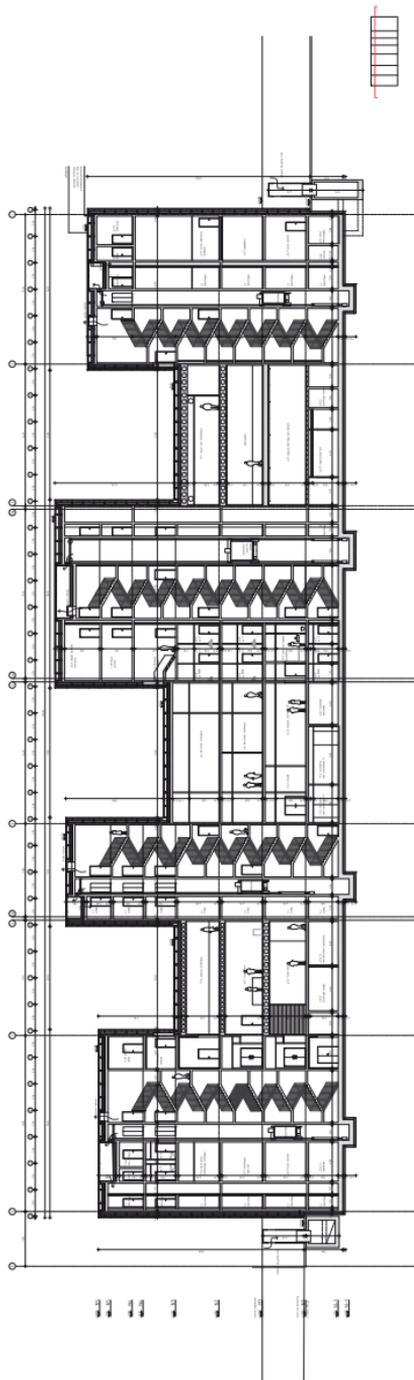
CL2. COUPE SUR LE HALL



CL3. COUPE SUR LES GALERIES



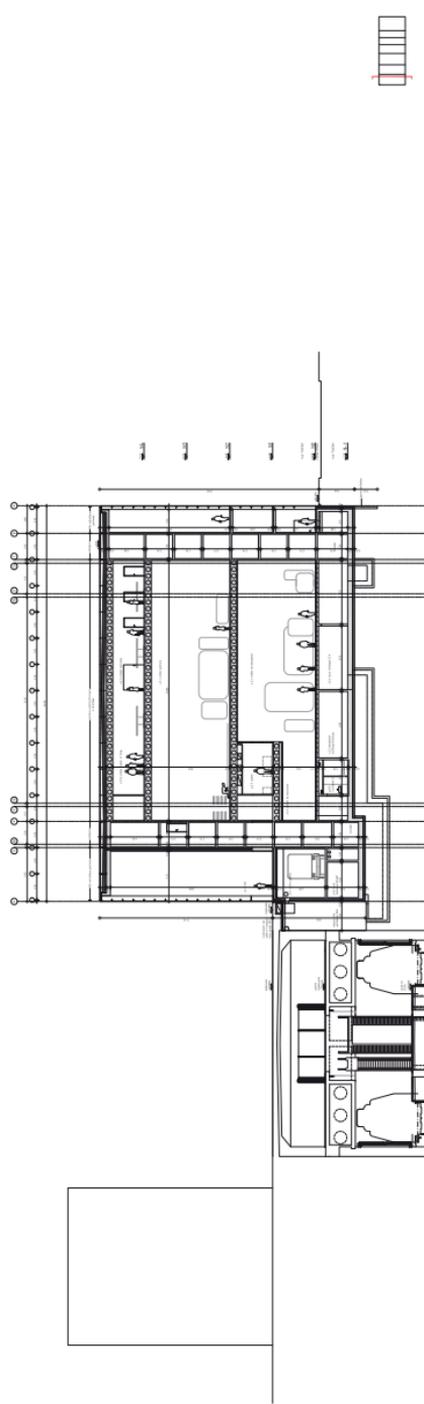
CL4. COUPE SUR LES ESCALIERS COTE HALL



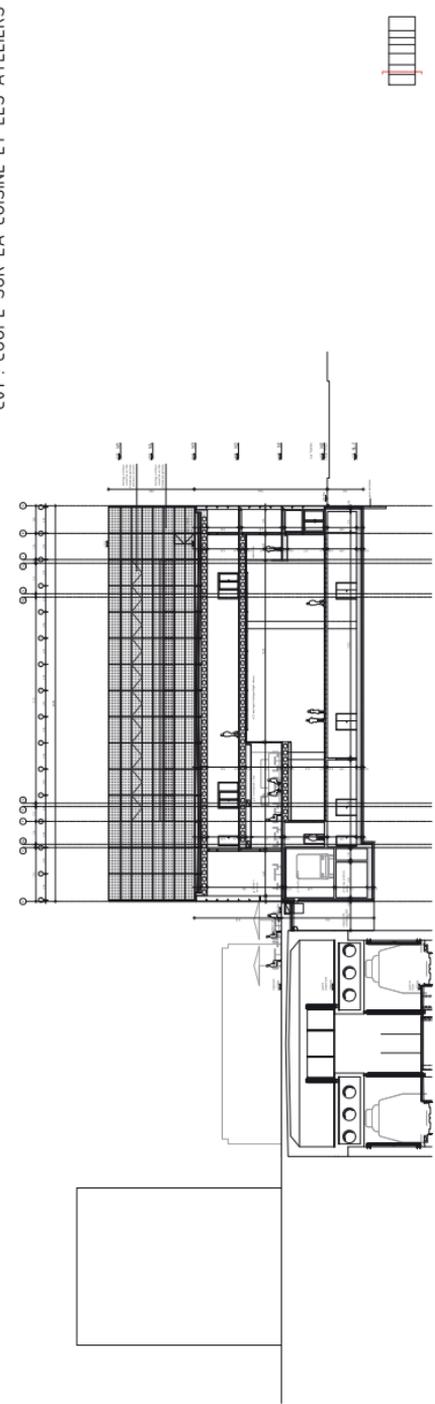
CL5. COUPE SUR LES ESCALIERS COTE GALERIES

0
 5
 10
 15
 20
 25
 30
 35
 40
 45
 50
 55
 60
 65
 70
 75
 80
 85
 90
 95
 100

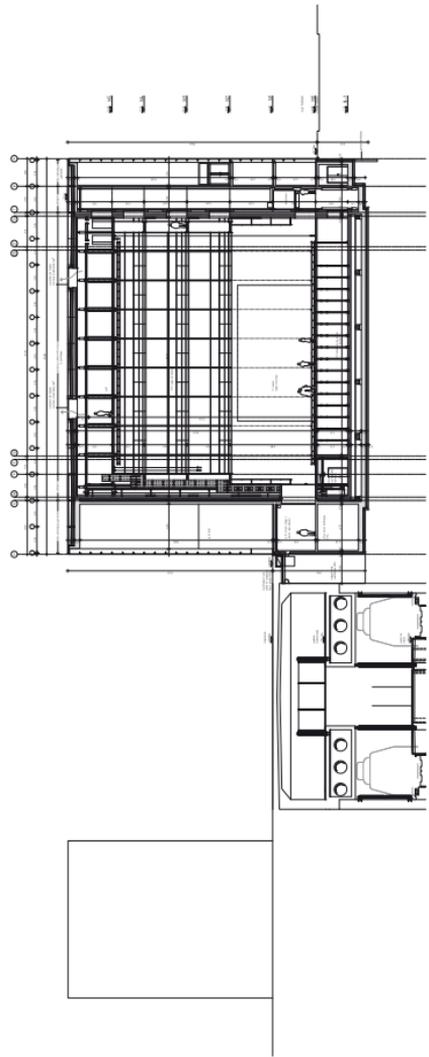
0
 5
 10
 15
 20
 25
 30
 35
 40
 45
 50
 55
 60
 65
 70
 75
 80
 85
 90
 95
 100



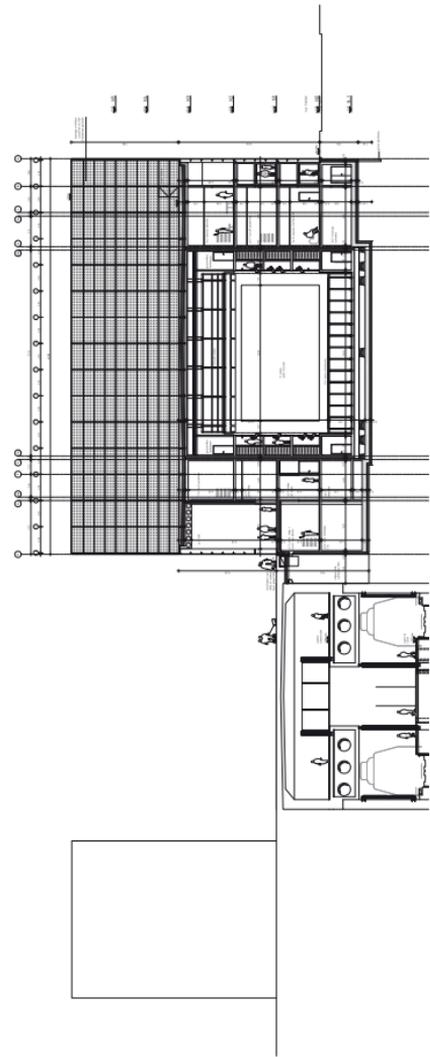
C01 . COUPE SUR LA CUISINE ET LES ATELIERS



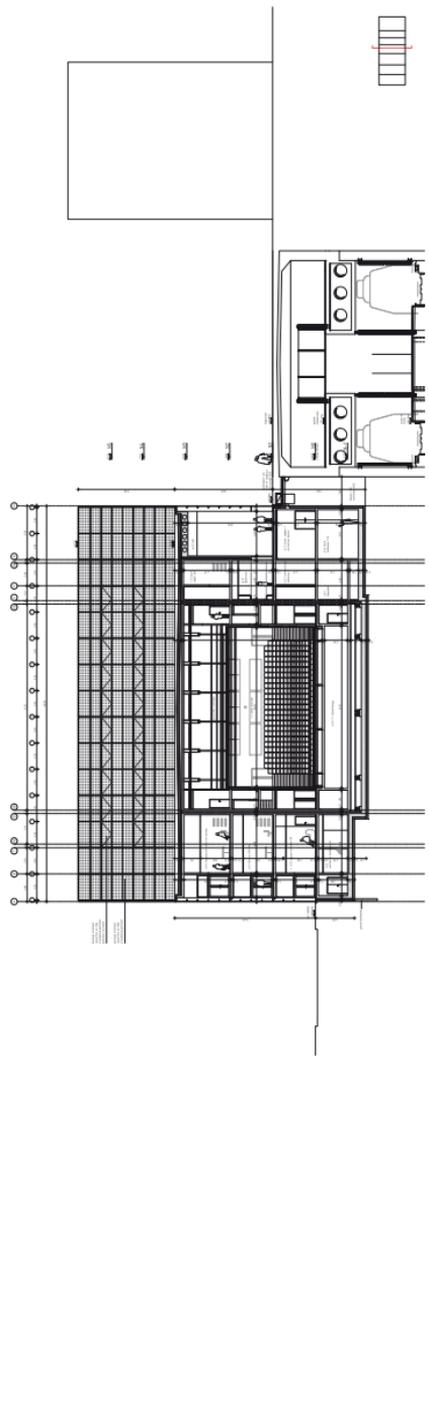
C03 . COUPE SUR LE RESTAURANT ET LES ATELIERS



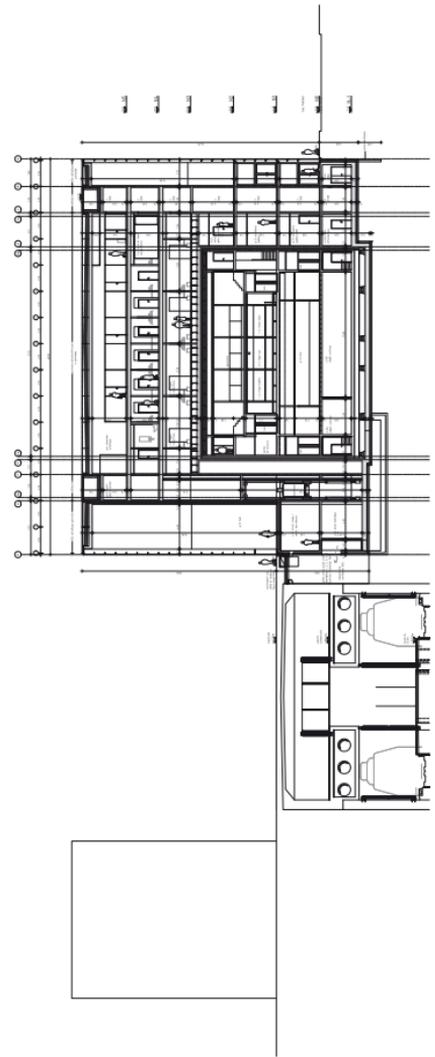
C05 . COUPE SUR LA CAGE DE SCENE



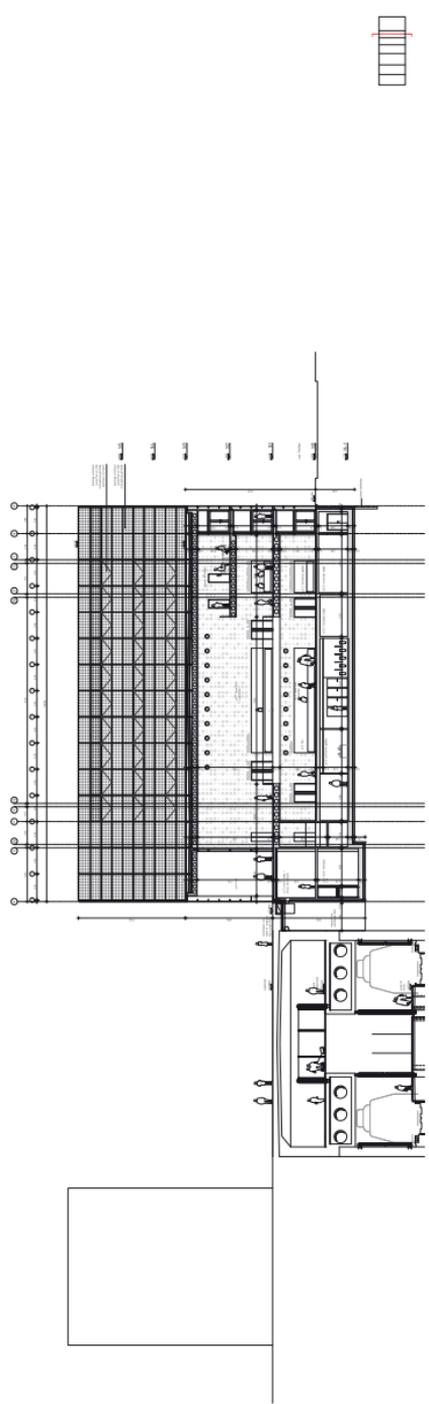
C07 . COUPE SUR LA SALLE FRONTALE



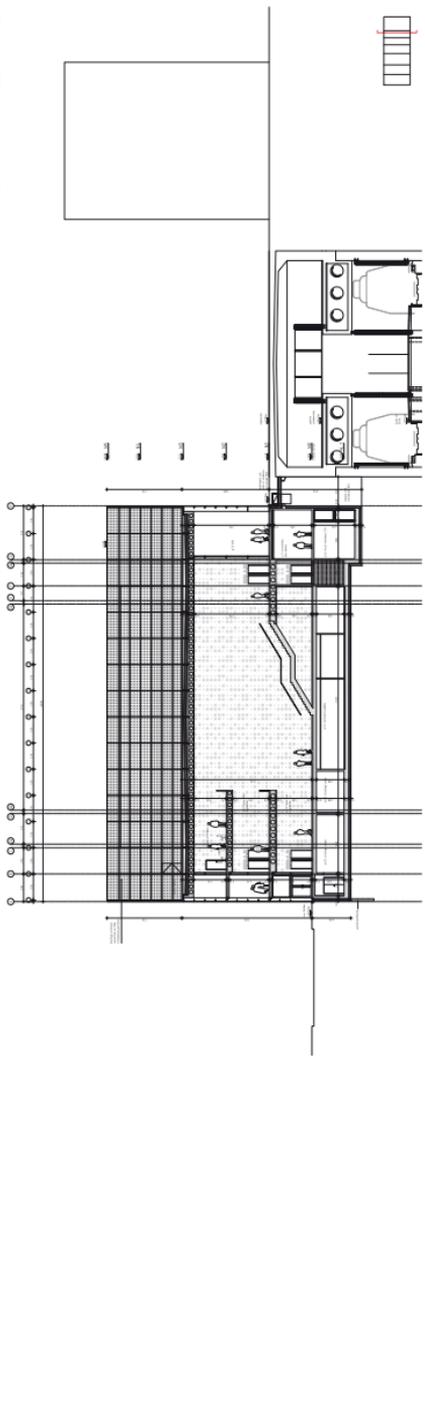
C08 . COUPE SUR LA SALLE FRONTALE



C09 . COUPE SUR LES LOGES ET LES BUREAUX

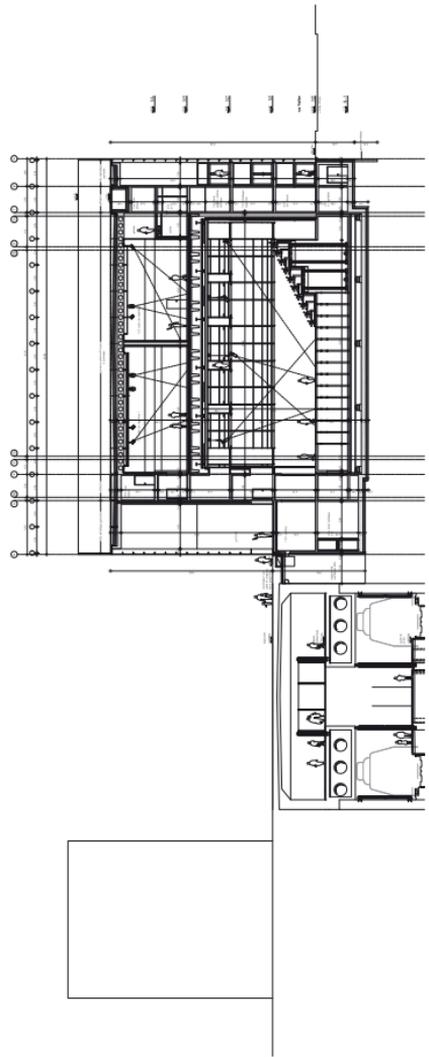


C11 . COUPE SUR LE FOYER

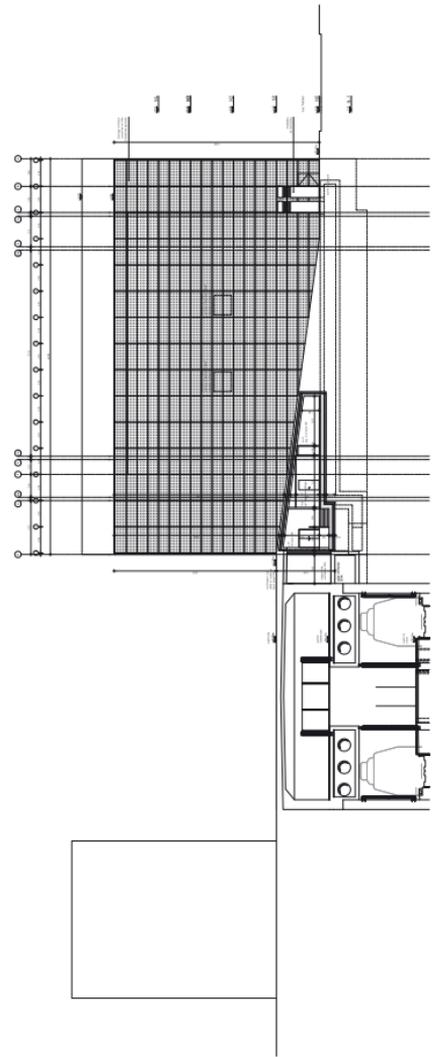


C12 . COUPE SUR LE FOYER

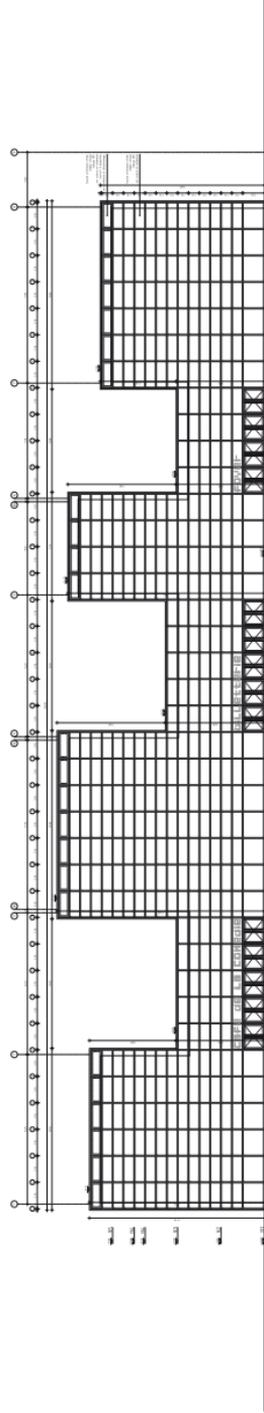




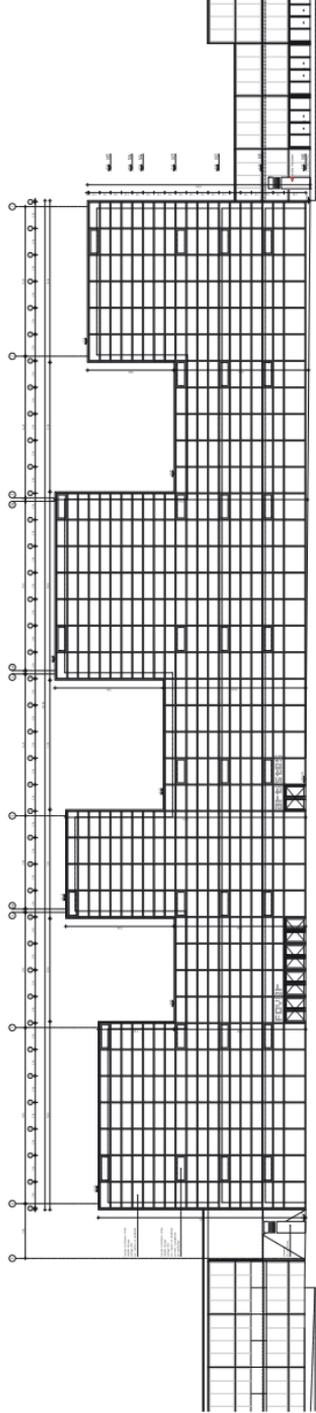
C13 . COUPE SUR LA SALLE MODULABLE



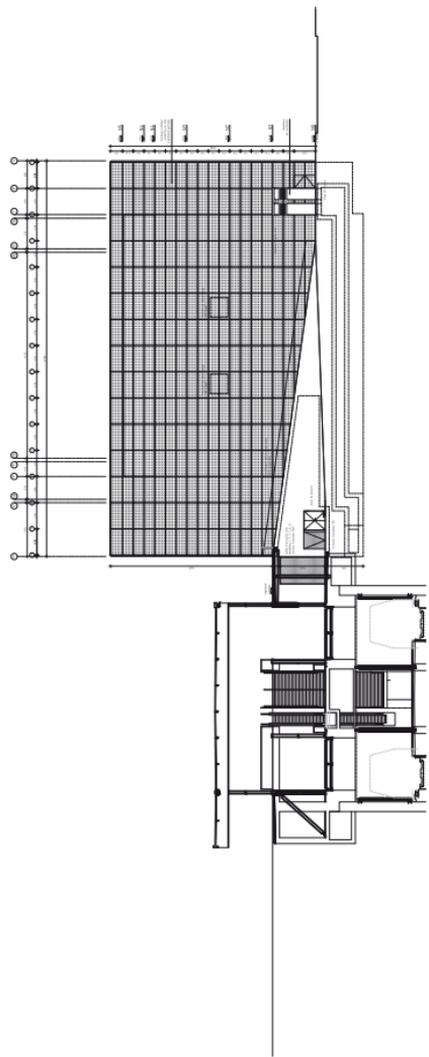
C15 . COUPE SUR LES LOGES DE LA SALLE MODULABLE



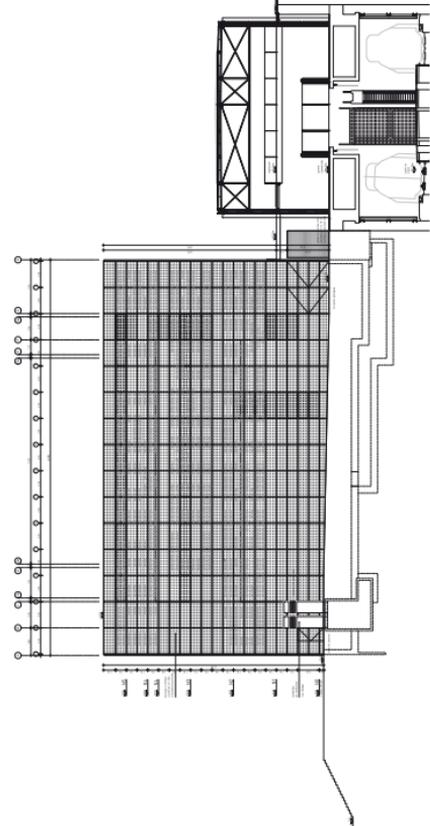
FL1. FACADE SUR L'ESPLANADE



FL2. FACADE SUR LA RUE VIOLLIER



FT1 . FACADE NORD-EST



FT2 . FACADE SUD-OUEST

